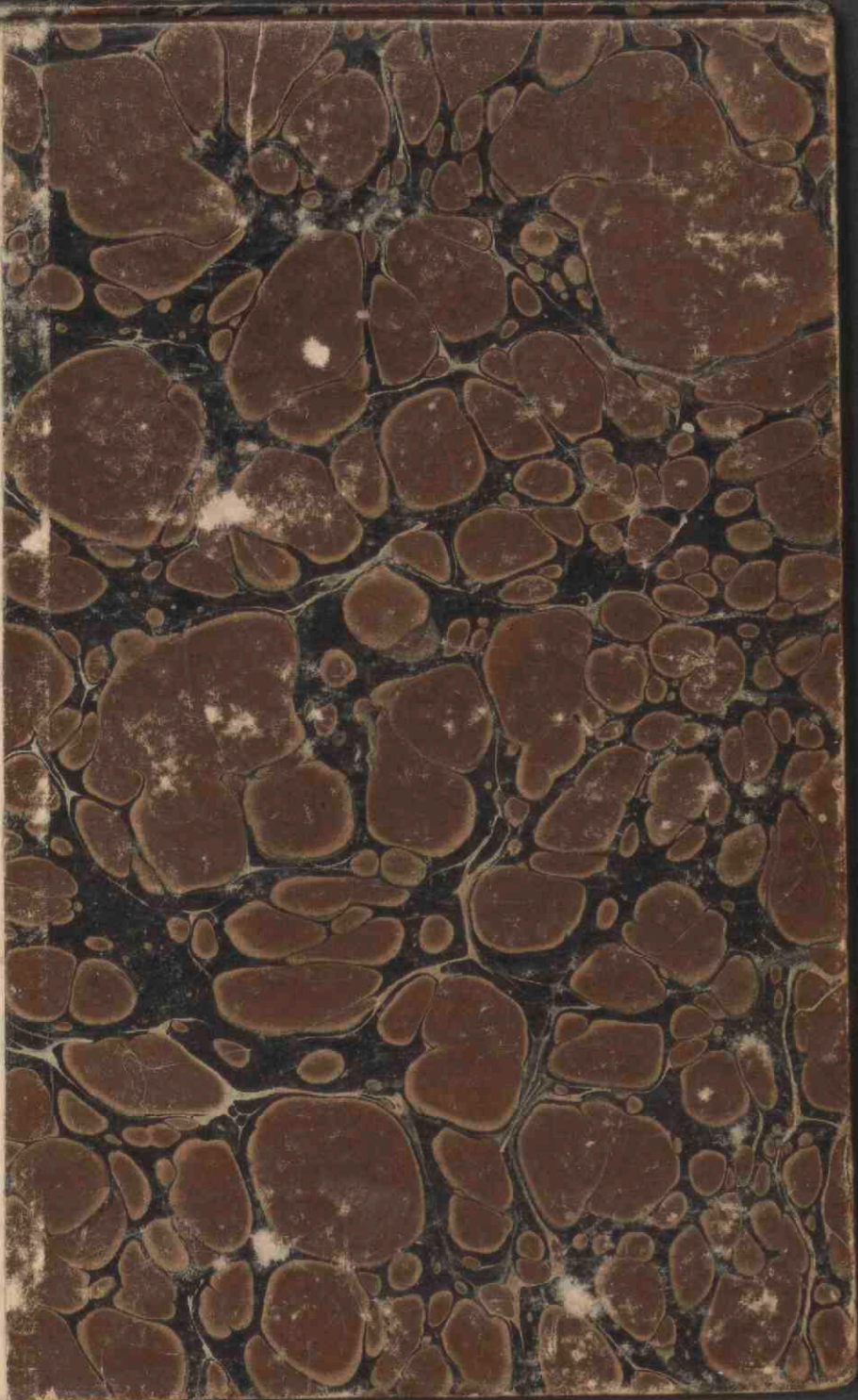




Vraye & droite intelligence de ces paroles de Sainte Cene de Jesus Christ, Cecy est mon corps, &c.

<https://hdl.handle.net/1874/420772>



ora

a.

**Dit boek hoort bij de Collectie Van Buchell
Huybert van Buchell (1513-1599)**

Meer informatie over de collectie is beschikbaar op:

<http://repertorium.library.uu.nl/node/2732>

Wegens onderzoek aan deze collectie is bij deze boeken ook de volledige buitenkant gescand. De hierna volgende scans zijn in volgorde waarop ze getoond worden:

- de rug van het boek
 - de kopsnede
 - de frontsnede
 - de staartsnede
 - het achterplat

**This book is part of the Van Buchell Collection
Huybert van Buchell (1513-1599)**

More information on this collection is available at:

<http://repertorium.library.uu.nl/node/2732>

Due to research concerning this collection the outside of these books has been scanned in full. The following scans are, in order of appearance:

- the spine
- the head edge
- the fore edge
- the bottom edge
- the back board

Handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is faint and difficult to decipher but appears to contain several lines of cursive script.

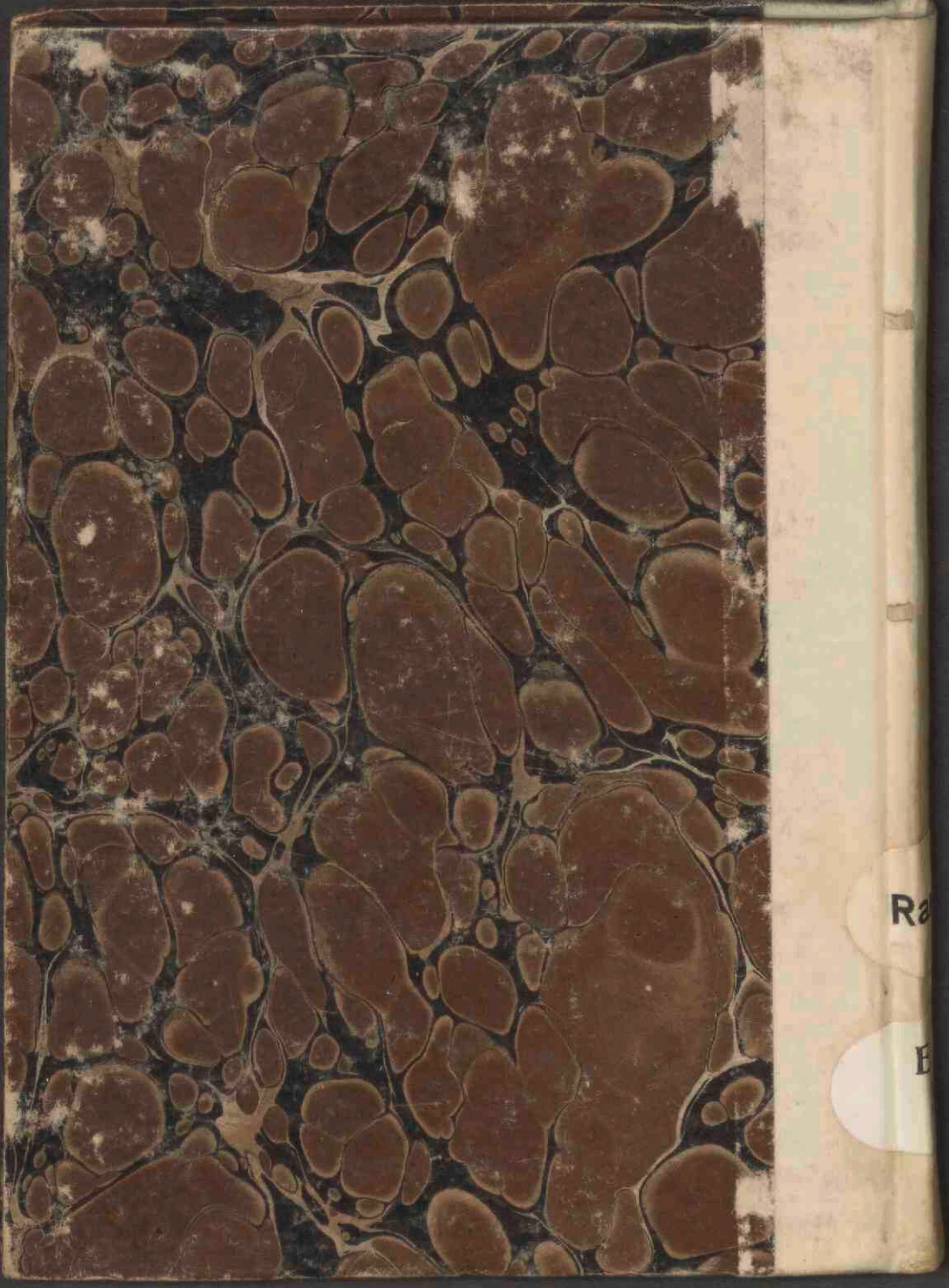
anior

E. qu
344









R

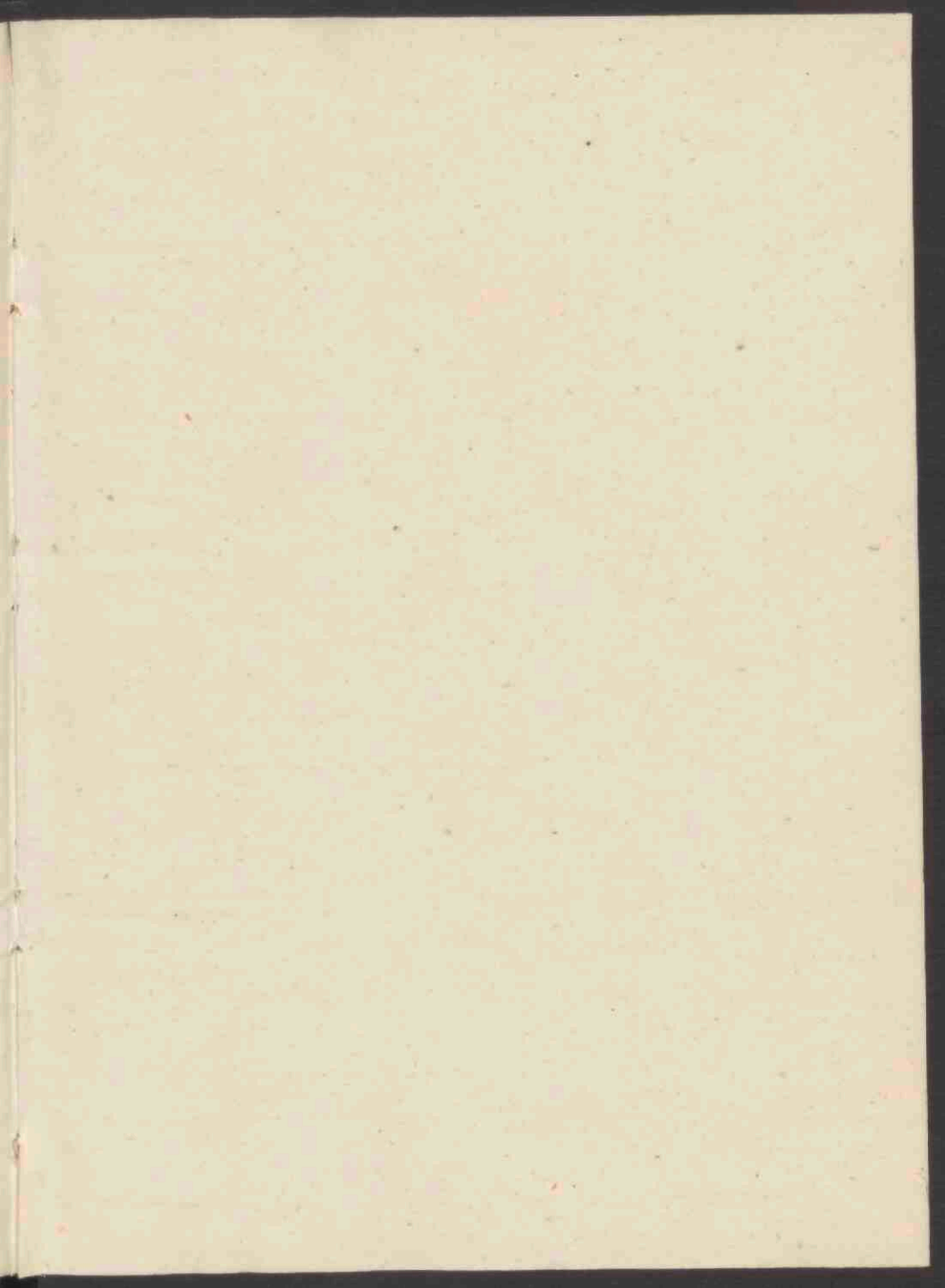
E

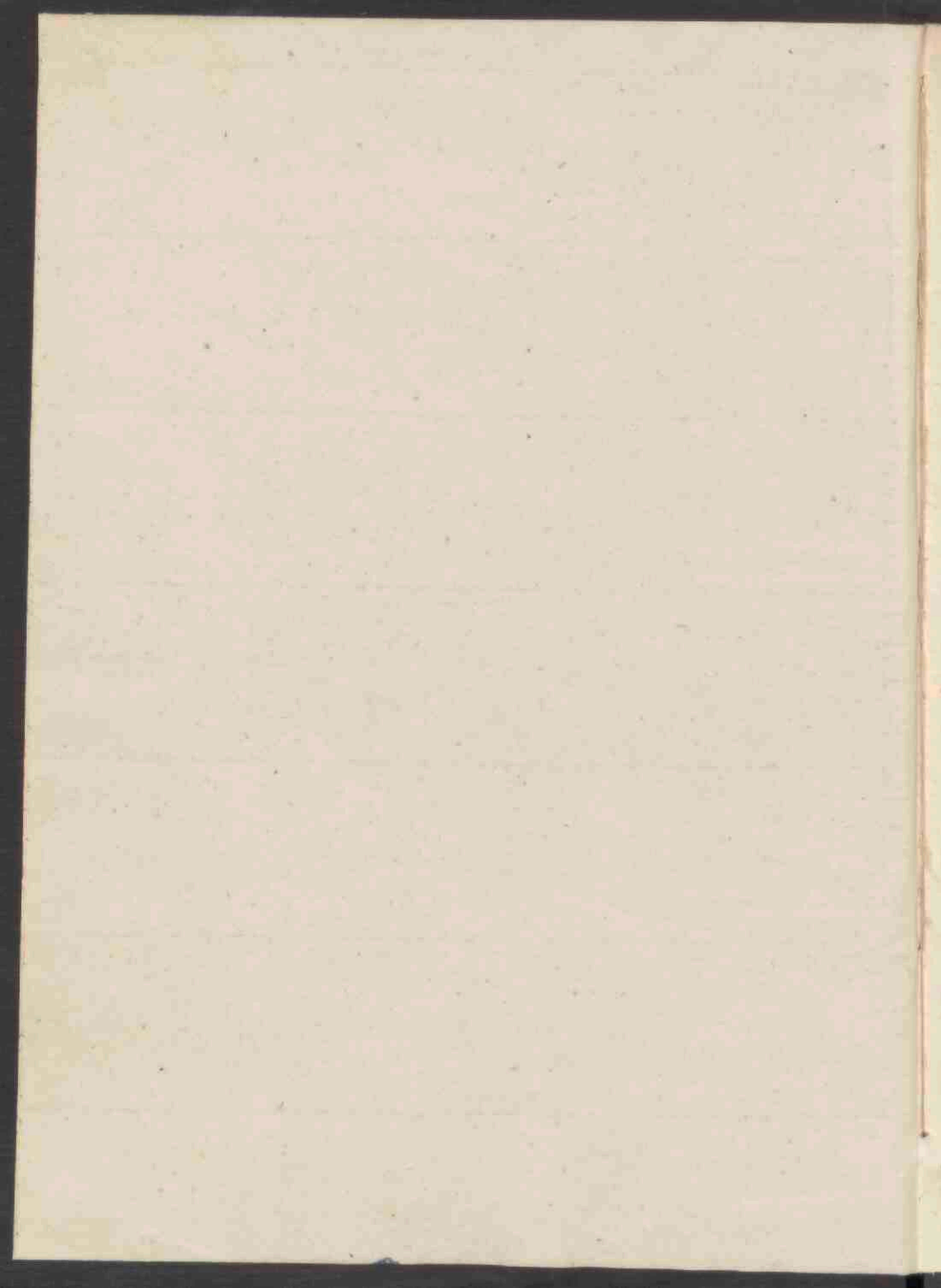
Theologia

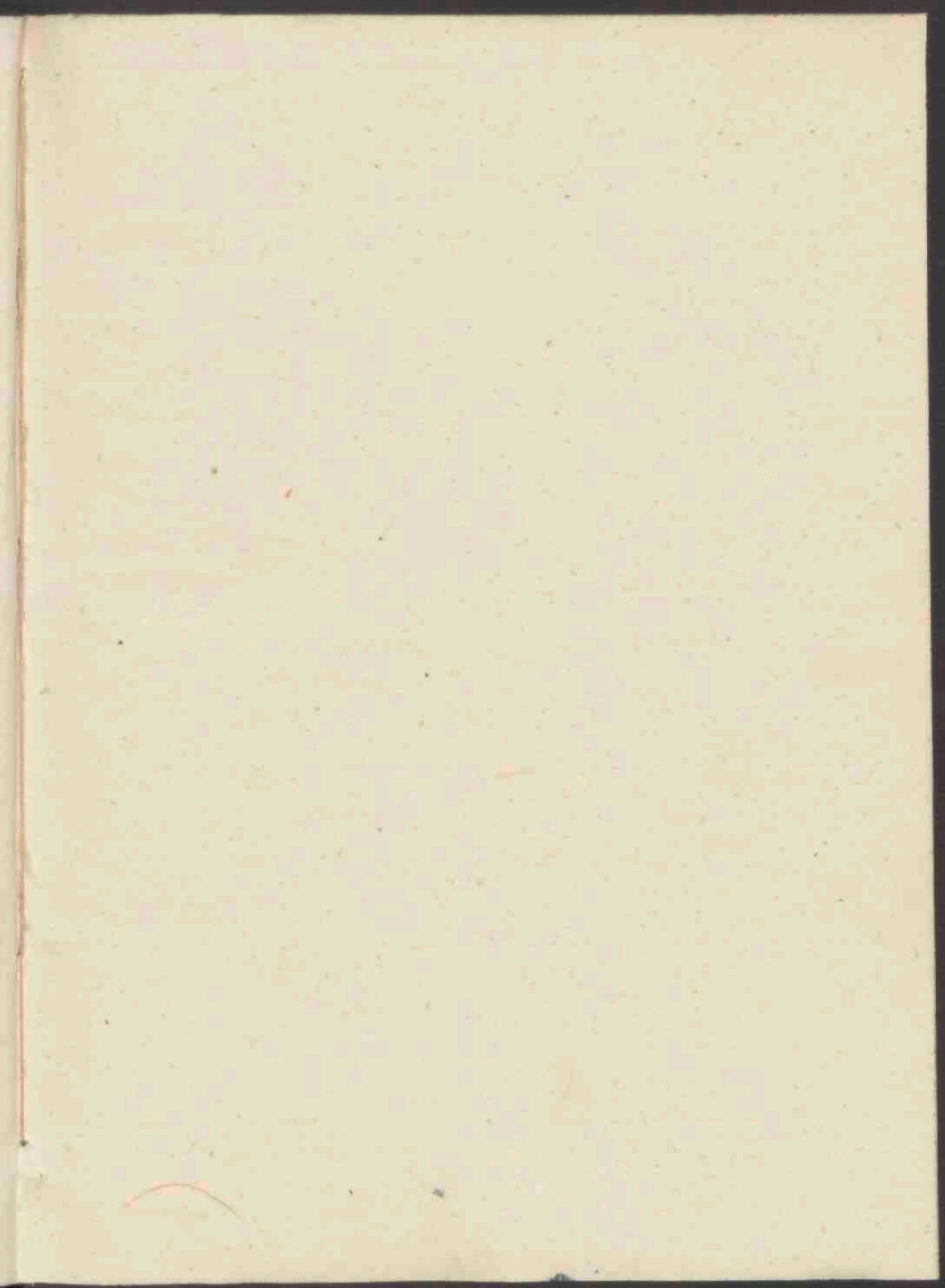
Quarto n^o. 344.

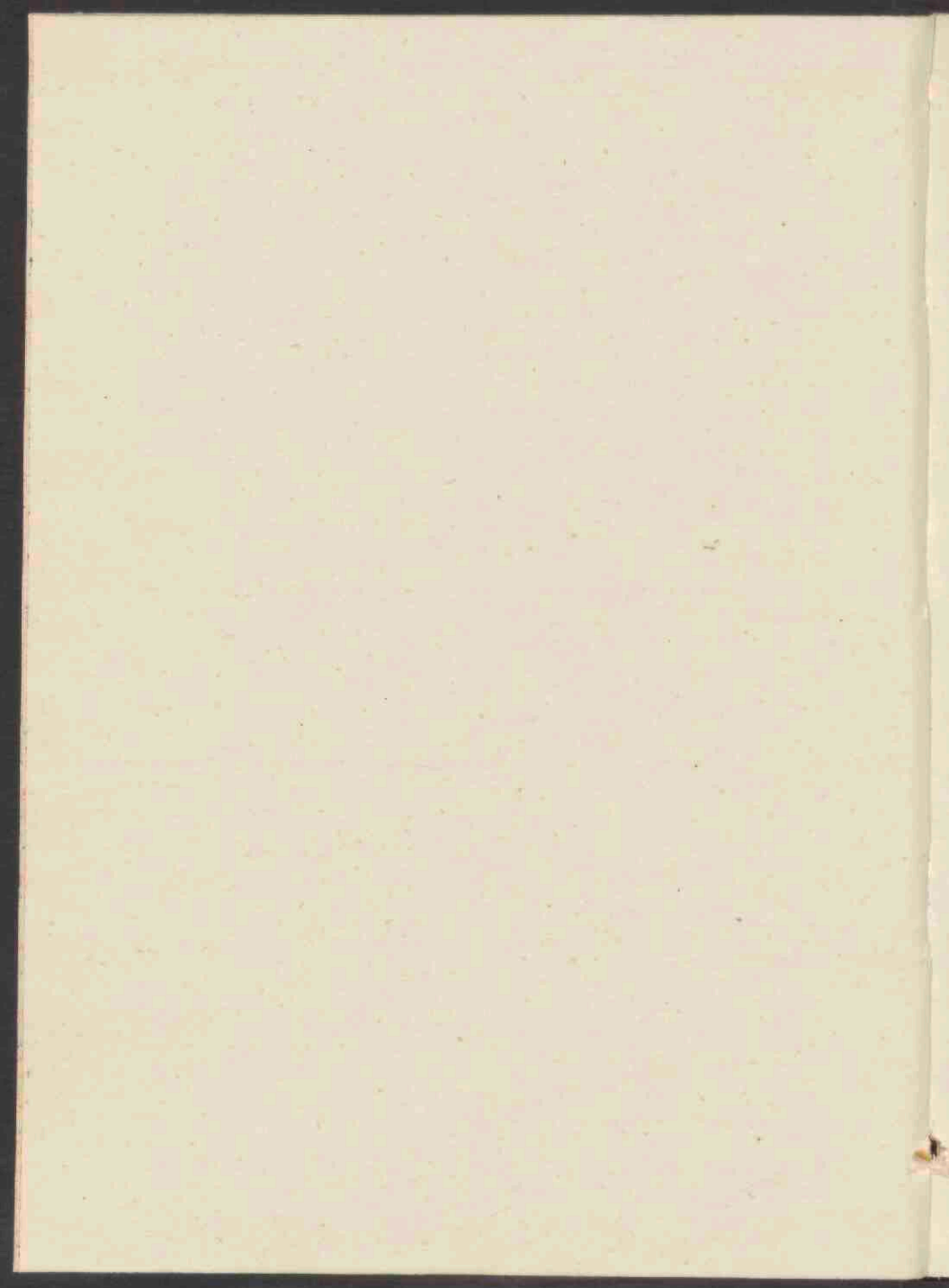
Rariora

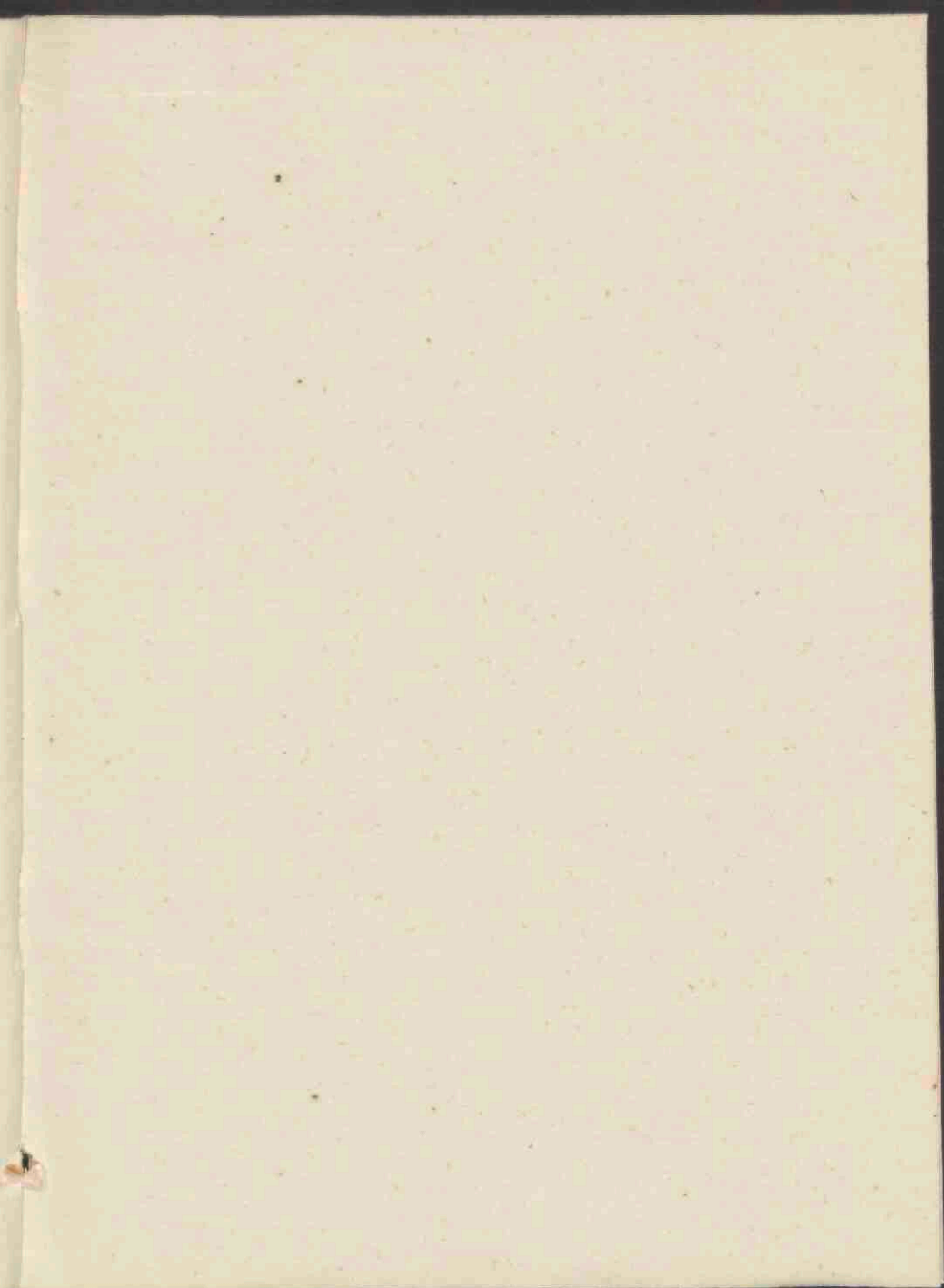
**E. qu.
344**

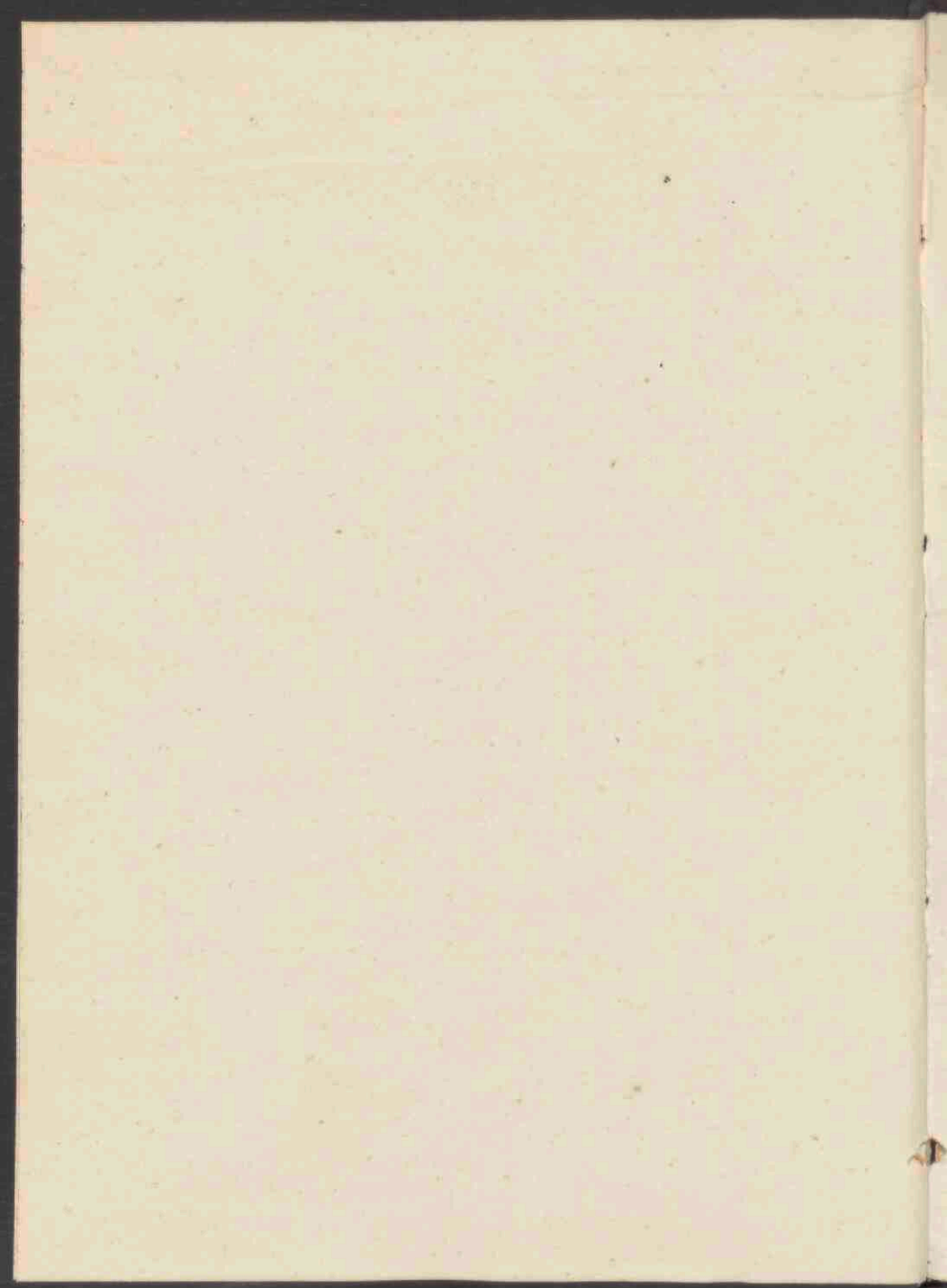


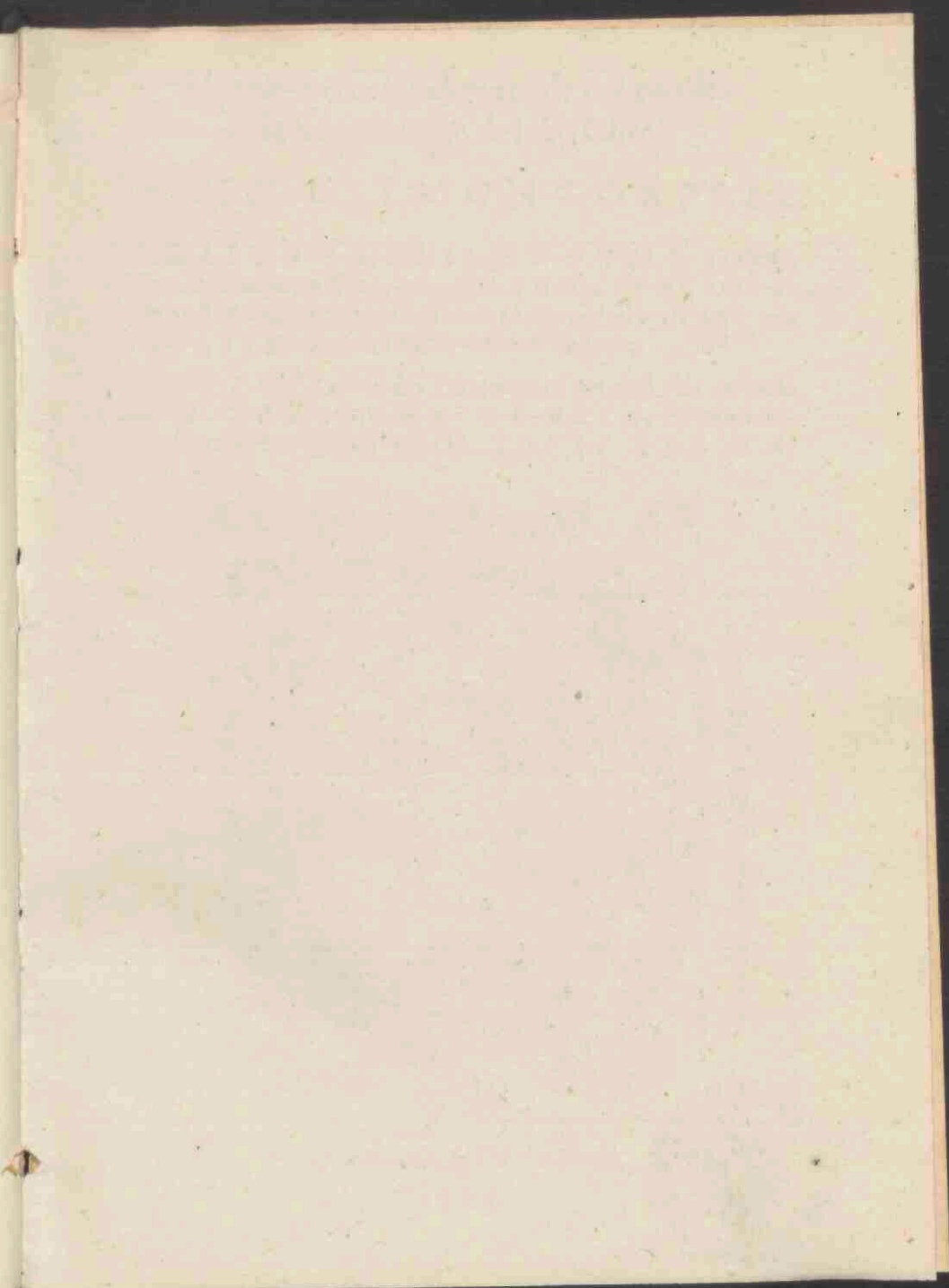


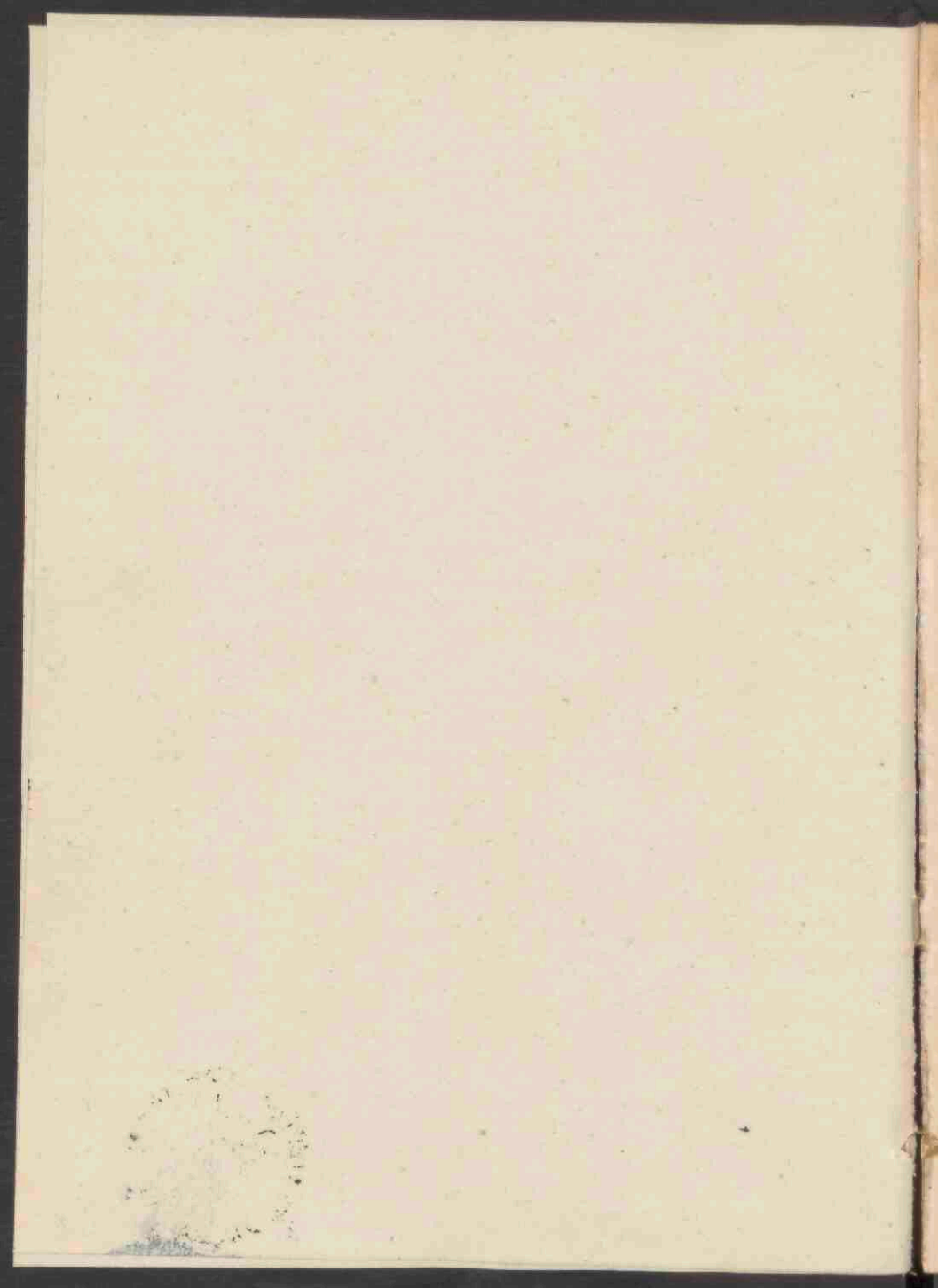












Vraye & droite intelligence de ces paroles
de la Saincte Cene de Iesus Christ,

CECY EST MON CORPS, &c.

TRAITTE CLAIR ET VTILE COM-
posé premieremēt en Allemand par M. THOMAS ERASTVS
Docteur: Et nouuellemēt traduit en François par M. PIERRE DE
COLOGNE Ministre de l'Eglise reformée à Metz.

AVTRE bref Traitté des Sacremens en general, fait en Latin
par M. THEODORE DE BEZE, & nouvelle-
ment traduit en François par M. LOUIS DES MA-
SURES.

La Verité prise au creux de la roche



Au milieu forme, & du formei approche.

A METZ.

Par Iean d'Arras, & Odinet Basset.

1564.



Wrote & illustrated by the author
of the *Journal of the American*

THE TESTIMONY OF THE

TRAITT DE CLASSE ET VERTU

and presents of a *Journal* on a *Journal* of the
American *Journal* of the *Journal* of the
American *Journal* of the *Journal* of the

of the *Journal* of the *Journal* of the
American *Journal* of the *Journal* of the
American *Journal* of the *Journal* of the



Published by the American

of the American

of the American

A MONTRESHONORE
SEIGNEUR CLAYDE AN-
THOINE DE VIENNE, SEI-
gneur de Cleruant.



Reshonné Seigneur, L'Apostre S. Paul nous *Ephes.*
exhortant de suivre Verité avec Charité, nous *4.15.*
donne vne tresbonne reigle, selon laquelle nous
ayôs à nous cōduire tant enuers Dieu qu'enuers
les hommes es poincts controuers de la religion.
Car en donnant le premier lieu à la Verité, &
le second à la Charité, il nous enseigne que la
Verité de la parole de Dieu nous doit estre sur
toutes choses en recommandation, voire tellement que nous quitions
plustost toute l'amitié du monde, que de flesebir aucunement, ou de nous
destourner d'icelle. Car maudite est la paix & amitié laquelle ne peut
estre rachetée sinon à cōdition de renôcer Dieu & sa saincte verité. Sui-
uât quoy il a esté tresbié dit d'un ancien Docteur, C'est un beau nom que Hila-
Paix: aussi est belle la reputation de concorde & vnion. Mais qui doute-
ra que ceste seule ne soit la vraye paix & vnion de l'Eglise, laquelle est Concil-
en Christ? Cependant comme par un tel ordre saint Paul monstre que
la Verité doit estre preferée de nous à la Charité: ainsi en conioingnant
la Charité avec la Verité comme deux choses inseparables, il monstre
qu'en retenant fermement la Verité de Dieu, nous debuons aussi adui-
ser de ne point rôpro de nostre costé le lien de charité avec nos prochains,
par paroles outrageuses & iniurieuses, ains plustost pour l'entretenir,
leurrêdre le debuoir tel que Iesus Christ requiert de nous, qui est de leur
faire du bien, de prier pour eux, & parler en bien d'eux (voire entant
que la verité le permet) & mesmes de poursuiure en ce debuoir, encores
qu'eux de leur costé ynsent à faire le contraire. A quoy aussi nous deb-
uons tant plus couragement tendre & aspirer, comme c'est la meil-
leure voye d'auancer la gloire de Dieu, & d'attirer plusieurs à la co-
gnoissance de la Verité. Et pource que la pratique de cest aduertissement
tant necessaire se trouue clairement en ce present Traitté de la Cene,
j'ay estimé que ce ne seroit point peine perdue de le translater en langue
Françoise, esperant que pour la perspicuité & viuacité des raisons dōs

EPISTRE.

vse l'auteur, il pourra beaucoup seruir à l'instruction non seulement de
 plusieurs ignorans qui aimēt douceur & modestie, mais aussi pour plus
 grande confirmation à ceux qui ont desia quelque commencement d'in-
 telligence en ceste matiere. Quant à moy, il y a deux raisons qui m'ont
 principalement esmeu à le translater & le mettre en lumiere: Dont la
 premiere est, le desir que i'ay d'auancer par tous moyens qui me seront
 possibles, la gloire de Dieu, & de seruir au salut & à l'edificatiō de mes
 prochains, m'y sentant specialement obligé par le debuoir de la charge
 à laquelle il a pleu au Seigneur m'appeller. La seconde est l'exhortation
 de quelques gens de sçauoir & de bon iugement, lesquels ayans leu ma
 translation, ont trouué vn tel goust à ce liuret, qu'ils ont estimé estre ex-
 pedient qu'il fut mis en lumiere pour l'edification & instruction de plu-
 sieurs. Et d'autant que depuis de x ou trois ans ença a esté cōposé en La-
 tin par M. Theodore de Beze, vn petit Traitté en general des Sacremēs,
 que M. Louis des Masures a translaté en langue François, nous auons
 trouué bō de le cōiindre avec le precedēt, afin que les François ne soyēt
 frustréz d'vn tel bien. Or cōme ie ne doute point qu'en toutes choses qui
 tendent à l'esclarcissement de la Verité & auancement du regne de Iesus
 Christ vous prenez vn singulier plaisir, ainsi ie m'assure que le prendrez
 en ces deux Traitez, & tous amateurs de verité avec vous. Et que tous
 ensemble aurons matiere de recognoistre que le Seigneur a suscité des
 instrumens nobles & excellens en ces derniers temps, pour nous esclai-
 rer de plus en plus en la doctrine de salut: Lequel aussi ie prie, Monsieur,
 que comme il vous a deliuré avec nous de la puissance des tenebres, &
 vous a transporté au royaume de son trescher Fils: ainsi il poursuiue de
 desployer en toute plenitude ses benedictions spirituelles & corporel-
 les sur vous & toute vostre famille, par Iesus Christ nostre Seigneur.
 De Metz ce 24. de Decembre 1563.

Vostre humble seruiteur Pierre de Cologne
 Ministre de l'Eglise reformée à Metz.

En cecy aujourd'huy n'y a nulle cōtrouersie, mais est receu & approuué d'un chacū: outre ce que les paroles precedentes le monstrent bien clairement, ou il est dit, Que Iesus print le pain, qu'il le rompit avec action de graces, & dit, Prenez mangez, Cecy est mō corps: de sorte que ce mot *Cecy* signifie autant comme s'il y auoit, Le pain que i'ay rompu, & lequel ie vous donne. En cecy, comme dit a esté, il n'y a aujourd'huy aucune dispute en l'Eglise de Christ. Mais toute la question gist en ce poinct, comment ces paroles de Iesus Christ doibuent estre entendues. Car aujourd'huy il y en a plusieurs qui s'efforcent de maintenir qu'elles doibuent estre entendues selō que la lettre porte, sans aucune plus ample declaration: laquelle opinion est fausse & contraire à la saincte Escriture: comme il se peut monstrier sans qu'on y puisse contredire.

Car ce que les Apostres & Iesus mesme ont declairé & exposé autrement que les paroles ne portent, nous ne le pouuons ni debuons autrement entendre ou croire, que selon qu'ils nous l'ont donné a entendre & croire. Si la volonté du saint Esprit & de Iesus Christ eust esté, que nous n'eussions creu ni receu les susdites paroles que selon q̄ la lettre porte sans aucune plus ample declaration, elles, sans doute, ne

nous

nous eussent point esté proposées par eux en la sainte Esriture, ny declairées & exposées en autre sorte.

Or que le saint Esprit & Iesus Christ les ayent autrement entendues que selon que la lettre porte, & que les paroles ne monstrent de prime face, ie le monstreray clairement & inuinciblement, le prouueray & le declaireray : Premièrement par le testmoignage de saint Paul : Secondement par les paroles de Iesus Christ mesme. Tiercement pour conclusion par les tesmoignages des docteurs purs de l'Eglise ancienne.

Il a esté dit n'aguères que le sens de ces paroles de Iesus Christ, *cecy est mon corps*, est tel, assauoir, Le pain que i'ay rôpu ayant rendu graces, & que ie vous donne à manger, est mon corps. Le saint Esprit declare ces paroles par saint Paul en la 1. Cor. 10. avec propre & aisée signification, en ceste sorte, Le pain que nous rompons, n'est-ce pas la communion du corps de Christ?

Nous voyõs icy clairement que là où les Euangelistes disent que Iesus Christ a prins le pain & l'a rôpu saint Paul dit, Le pain que nous rompons. Et cõme les Euangelistes font mention de l'action de graces, aussi fait S. Paul, & la met aux paroles precedetes du calice. Dont appert qu'au premier membre de ceste

sentence, S. Paul & les Euangelistes conuiennent en tout. Et est icy à noter, qu'au temps des Apostres, & long temps apres, le Ministre rompoit le pain, cōme Iesus Christ l'a rompu: & ne bailloit-on point au peuple le pain entier ou rompu auant la communion, comme on voit encor aujour'd'huy en plusieurs endroits, qui sont reliques de la Papauté.

Certes tous les Euangelistes tesmoignent avec S. Paul que Christ a prins du pain, l'a rompu avec actiō de graces. S. Paul en la 1. Cor. 10. monstre clairement qu'ils ont rompu le pain en la saincte Cene, ou il dit, Le pain que nous rompons. Et au chap. 11. il declare quel grand mystere est comprins sous vne telle fraction, assauoir, qu'elle nous figure & represente la fraction du corps de Christ faite pour nous en la croix. Or puis que la commemoration de la mort & passio de Iesus Christ nous est commandée de luy-mesme, singulierement en la Cene, il est facile à iuger qu'elle ne doit point estre obmise, si on veut retenir la Cene entiere, selon que Iesus Christ l'a instituée, & les choses qui sont de la substance d'icelle, comme les ceremonies exterieures, & les choses interieures qui sont figurées par icelles. A ceste cause quelques vns par cy deuant ont bien escrit, que la Cene n'estoit point accomplie là ou ces trois poincts deffailloyent, assauoir,

noir, la fraction, la distribution, & la communication ou manducation. Aussi quand Satan a commencé de peruertir le vray vsage de la Cene & mettre la Messe en auant, il n'a point osé les abolir entieremēt, ains les a corrompus, & tournez à vn autre sens. Car là ou par vne telle fraction le peuple debuoit estre admonesté, que le corps de Christ en la croix a esté pour eux rompu & occy par les douleurs extremes de la mort, & qu'vn chascun debuoit aussi certainement estre assuré que cela auoit esté fait pour soy, comme certainement il estoit participant du pain rôpu, le diable l'a en ceste sorte depraué, qu'il est rôpu en trois parties pour les morts, les viuans & les celestes, ainsi qu'il se fait encor' aujourd'huy, afin qu'en vne Messe il deshonorast ensemble les viuans, les morts & les celestes. Cecy est en premier lieu bien à noter & retenir, afin que la saincte Cene de Iesus Christ puisse bien & deuëment estre administrée. Je reuien maintenant à mon propos.

Ce que consequemment Iesus Christ dit, Est mô corps, le sainct Esprit le declare par S. Paul en ces paroles, Est la communion du corps de Christ.

De tout cecy s'ensuit sans qu'on y puisse contredire, que suiuant la declaration de sainct Paul, l'intelligence de ces paroles de Iesus Christ Cecy est mon

corps, est telle: Le pain que j'ay rompu avec actiō de graces, & que ie vous donne à manger, c'est la communion de mon corps qui est donné pour vous. Qui entendra maintenant que c'est qu'emporte le mot de Communiō en langue françoise, toutes choses luÿ seront claires. Mais pource que peu de gens le scauent & entendent, la necessité requiert qu'il soit expliqué & declairé par vn ou deux exemples, qu'icy nous proposerons.

Auoir la communion de quelque chose, s'appelle en françois (voire entant qu'il touche la presente matiere) auoir puissance & droit de posseder vne chose & en vser conioinctement avec d'autres personnes: Comme quand deux ou plusieurs ont eguale puissance & mesme droict à vn chāp, eau, ou autre chose semblable, on pourroit dire, que ceux là sont en la communion de ceste eau ou de ce champ, qui vaut autant comme qui diroit, qu'ils ont eguale puissance de se seruir en leur necessité, & droit d'vser de ceste eau, ou de ce champ, ou de telle autre chose. En ceste maniere on a accoustumé de dire, de ceux qui ont obtenu le droict de bourgeoisie en quelque ville, Qu'ils ont la cōmunion ou sont en la cōmunion de toutes les franchises, commoditez & priuileges de la ville: qui n'est autre chose, sinon qu'ils ont droict

&

& puissance de s'approprier les franchises de la ville, & en vser par ensemble avecques les autres bourgeois, d'autant qu'ils sont faits tous membres d'un mesme corps.

En ce sens est prins le mot de Communion en quelques autres passages de l'Escriture sainte, comme I. Cor. I. Dieu est fidele, par lequel vous auez esté appelez à la communion de son Fils Iesus Christ nostre Seigneur. Ceste communion de Iesus Christ à laquelle nous sommes appelez de Dieu, n'est autre chose, sinon que nous sommes coheritiers de Iesus Christ, iouissans avec luy de tous les biens celestes, &c.

De cecy est aisé à recueillir, Qu'auoir communiõ au corps de Christ, signifie auoir pleine puissance & droit d'appliquer a soy avecques tous autres fideles le corps de Iesus Christ avec tous ses biens, dõs, & merites: les amener en conte deuant le Pere celeste pour le payement de ses pechez: & se soustenir & consoler d'iceux en toutes angoisses contre tous assauts de peché, de la mort, de Sathã, & cõdãnation eternelle, &c.

Il n'est point aussi difficile d'entendre d'icy comment & pourquoy le pain est appellé La communiõ du corps de Christ: assauoir, d'autãt que c'est vn vray signe, gage ou seau, par lequel nous sommes assurez que nous sommes comprins en la communion du

corps de Christ. Car comme quand quelcun ayant impetré du magistrat le droit de bourgeoisie, & estât receu pour membre du corps d'icelle, & de ce ayant obtenu lettres seellées, pour monstrier qu'il est en la communion de tous les droits & franchises de la ville, pour en vser comme membre de la bourgeoisie, a accoustumé de produire & mettre en auant ses lettres qu'il a obtenues, & dire, Cecy, ou ceste lettre est ma bourgeoisie, combien que la lettre ne soit qu'un tesmoignage de ce droit: Ainsi le saint Esprit par la bouche de saint Paul appelle le pain La communiõ du corps de Christ: non point qu'à la verité & reellement le pain soit ceste communion que nous auons au corps de Christ: mais il est ainsi nommé d'autant que c'est vn signe, seau ou gage infallible de ceste communion du corps de Christ.

Or comme en cest endroit nul ne se trouue si rude & ignorant qui estime les lettres seellées estre la bourgeoisie mesme, ou bien le droit d'icelle, qui n'est que signifié par les lettres, combien qu'il les nõtme Sa bourgeoisie: Ainsi ne faut il pas penser, que le pain du Seigneur soit la cõmunion mesme du corps de Iesus Christ, mais qu'il nous est donné de Dieu à ceste fin, assauoir, que par iceluy la communion du corps de Christ (laquelle nous est promise par foy sur la

la mort & passion de nostre Seigneur, & seellée en nos cœurs par le saint Esprit) nous soit exterieurement & visiblement confirmée, seellée & ratifiée. Car cōme les lettres seellées sont vne chose visible & qui se touche, mais la bourgeoisie qui est confirmée & tesmoignée par icelles est vne chose invisible, & que pourtant les lettres seellées ne peuuent estre ceste bourgeoisie mesme, combien qu'on les nomme ainsi: En ceste maniere le pain est vne creature visible & qui se manie à la main: mais la communion que nous auons au sacré corps de Iesus Christ, & laquelle nous est confirmée & seellée par le pain, est invisible, & ne peut estre touchée des mains. Dont il appert clairement, que le pain à bon droit est appelé La communion du corps de Christ, combien qu'il ne soit la communiō mesme, mais vn tesmoignage, par lequel (moyennant l'operation du saint Esprit) ceste communion est confirmée en nos cœurs par foy.

Voyci dōc quel est le vray & naturel sens des mots de l'Apostre, assauoir, Le pain que nous rōpons, & avec lequel no⁹ louions & benissons Dieu, n'est ce pas yn certain signe, gage ou sacrement, par lequel tous fideles sont viuement assurez en leurs cœurs, qu'ils sont en la communion du corps de Christ: c'est à dire, Que par la secrette, infinie & incomprehensible

vertu du saint Esprit ils sont incorporez en Iesus Christ, & faits vrais & vifs membres de son corps : & que pourtant ils ont obtenu droit & puissance d'opposer à l'ire de Dieu le corps d'iceluy avec ses merites, comme si c'estoyent leurs propres: se soustenir & consoler d'iceux cõtre la mort, les enfers & le peché. Car comme la main se ressent du bien & de la santé du corps, comme elle en est participante, & estant ioincte avec les autres membres reçoit du chef son influence, sa force & tout son sentiment, pource que elle est vne partie & vn membre de tout le corps: Ainsi par les Sacremens nous sommes assurez, que nous tous qui croyons, sommes faits compagnons de Iesus Christ, & membres de son corps : & pourtāt nous nous debuons ressentir de tous ses droicts & biens, & nous seruir d'iceux conioinctement avec tous les autres membres, comme si c'estoyent nos droicts & nos biens propres.

Que cestuy-ci soit le vray & naturel sens des mots de saint Paul, il appert par les mots du texte. Car d'autāt que quelques vns des Corinthiens, apres auoir cognu Christ, mangeoyent de ce qui estoit sacrificié aux idoles ou diables, saint Paul tasche de les retirer d'vne telle communion & seruice des idoles, comme leur disant, Il est impossible que vous puissiez

siez ensemble auoir communion de tous les deux, assauoir de la table du Seigneur, & de celle des diables. Or puis que vous estes faits participans de la table du Seigneur & communiquez à icelle, estimez vous-mesmes, si vous vous pouuez trouuer en la communiõ des diables. Vous ne pouuez nier que le pain que nous rompons, & le calice avec lequel nous annonçons la mort du Seigneur, ne soit la cõmunions du corps & du sang de Christ: car vous scauez que vous tous estes faits vn pain, vn corps, vne compagnie, puis qu'en tesmoignage de cecy, vous auez tous mangé du pain du Seigneur, & beu de son calice. Et n'est ia besoin que l'vse de beaucoup d'argumens pour vous le persuader, puis que vous estes gens entendus. Considérez tant seulement les sacrifices externes des Israelites, & vous entendrez incontinent, que tous ceux qui mangent des sacrifices, sont faits participans de l'autel: c'est à dire, que par vn tel manger ils tesmoignent qu'ils sont vn corps & vne compagnie de celuy auquel vn tel sacrifice est offert. Vous scauez en outre, que les Gentils offrent leurs sacrifices aux diables: pourtant en ce qu'avec des autres vous mangez de tels sacrifices, vous tesmoignez que vous estes participans & compagnons des diables avec tous les autres. Or vous ne debuez point

estre compagnons des diables : Parquoy vous vous debuez abstenir de leur table, & vous tenir à la table du Seigneur : de sorte que l'argument de saint Paul est tel :

Ce parquoy nous tous sommes faits vn corps, communicans ou participans de Christ ou de son corps, est la cōmunion du corps de Christ: Or est-il certain que nous tous sommes faits vn corps (duquel Christ est le chef) ou sommes tous communicans & participans du corps de Christ, en ce que nous auōs tous mangé d'vn pain rompu. Le pain dōc que nous rompons, c'est la communion du corps de Christ.

Or que par le manger du pain du Seigneur, ils soyent venus en la communion ou societé du corps de Christ, il le monstre en ceste sorte: Vous-mesmes scauez, si vous voulez considerer les sacrifices, que tous ceux qui mangent d'vn sacrifice, sont faits vn corps & compagnie avec cestuy-la auquel vn tel sacrifice est offert: (car il est clair & manifeste qu' Estre participant de l'autel ne signifie autre chose sinon estre compagnon & participant de celuy auquel le sacrifice est sacrifié, comme aussi ces paroles ensuiuant, le ne veux point que soyez compagnons des diables, le tesmoignent infailliblement) Or est il certain, que vous auez mangé du pain & beu du vin du

Sci-

Seigneur, lesquels pain & vin nous luy offrons, c'est à dire, par lesquels nous annonçons sa mort, & luy rendons affectueusement graces pour ses benefices inestimables: & pourtant vous faut-il aussi confesser que vous estes en la communiõ du corps de Christ. Et que d'autre part, les choses que les Gentils sacrifient, ils les sacrifient aux diables, & que ceux qui en mangēt, par ce moyen viennēt en la compagnie des diables. Pourtant vous vous debuez entierement retirer de tels sacrifices.

Quiconque sera amateur de verité, pourra aisement entendre de ceste declaration, que le pain du Seigneur n'est point nommé La communion du corps de Christ, pource que reellement il est ceste communion: mais d'autant qu'il nous tesmoigne & assure la communion du corps de Christ: comme à cecy nous contraignent les paroles & argumens de saint Paul.

Dont s'ensuit necessairement, que les susdites paroles de Iesus Christ, Cecy est mon corps, ne doivent autrement estre expliquees, creuës ni entēdues, que si elles estoient couchées en tels ou semblables mots: Le pain que ie romps & vous donne à manger, vous doit estre vn tesmoignage & signe infailible, que ie vous reçoÿ en la communion, iouissance

& participation de mon corps, qui sera attaché à la croix pour vous afin que comme membres naturels de mon corps, vous puissiez puiser & tirer vie de ma chair viuifiante & de mon sang, comme d'une fontaine saillante ou bouillonnante, & soyez reuestus de mon innocence & iustice: & que pour l'accusatiõ du peché, de Satan & de la mort vous ne soyez troublez, mais que vous vous consoliez, & afin d'obtenir vie eternelle vous vous seruiez de mon corps qui est crucifié pour vous. Les paroles ensuiuantes nous monstrent suffisamment tout cecy, esquelles nous est commandé, Que nous facions cela en memoire de luy: c'est à dire, que nous annoucions la mort du Seigneur, la prisions, louions & magnifions, iusques à ce qu'il reuienne, &c.

Or comme il a esté maintenant traité des paroles concernantes le pain: ainsi faut-il aussi que les mots touchant le calice soyent expliquez. Mais d'autant que cela est maintenant aisé de faire à vn chacun, ie ne parleray icy plus amplement de ceste premiere partie: mais avec l'aide du Seigneur, cõme i'ay promis au cõmencemēt, ie mōstreray en deux sortes par les paroles de Iesus Christ, qu'il s'est declaré soy-mesme fort ppremēt, dōnāt à entēdre cõmēt il a entēdu ses paroles, & les a voulu estre entēdues de no⁹.

Si nous desirons bien & droitement entendre les mots de Iesus Christ touchant la Cene, assauoir, Prenez, mangez, Cecy est mon corps qui est donné pour vous: Faites cecy en memoire de moy, il nous faut premierement scauoir, comment le corps & le sang de Iesus Christ nostre Seigneur & Sauueur no⁹ sont faits en viande & bruuage. Car il n'y a nul si rude & indiscret, qui ne sache & entende que Christ ne nous donne point autrement en la Cene son corps à manger, & son sang à boire, sinõ entant qu'ils nous ont esté faits en viande & bruuage. Or est il manifeste, suiuant le tesmoignage de l'Escriture sainte, que le corps & le sang de Iesus Christ, ne nous ont esté autremét faits en viande & bruuage, sinõ au moyen de ce qu'oultre tous les tourmens, angoisses & persecutions qu'il a endurées en ce monde pour nous, il a offert ce corps en la croix pour nous, & a espandu son sang innocent pour nos debtes. Car si le corps de nostre Seigneur Iesus Christ n'eust esté occi & son sang espandu pour nous pources maudits & damnables, il ne nous seroyent faits en viande & bruuage de la vie eternelle, comme toute la sainte Escriture le monstre bien viuement au mystere de nostre redemption, & tous Chrestiens le doibuent confesser. Pourtant nostre Seigneur Iesus Christ ne dit

pas simplement que nous mangions son corps en la Cene, & beuuiens son sang : mais adiousté quant & quant Qui est donné pour vous, Qui est espendu pour vous & pour plusieurs en remissiõ des péchez: pour nous enseigner par cela, qu'il n'entend point de nous commander de manger son corps & boire son sang, sinon entant qu'ils nous ont esté faits en viande & en bruuage, c'est à dire, entant qu'ils ont esté donnez & espendus pour nous. En ceste sorte nostre Seigneur parle du manger de sa chair & du boire de son sang en saint Ian 6. ou il ne dit pas nuëment & simplement, que sa chair soit vrayement viande, ains adiousté quant & quant, Qu'il la donnera pour la vie du monde. Dont il est aisé à recueillir, que le corps & le sang de Iesus Christ ne nous sont faits autrement en viande & bruuage, sinon entant qu'ils ont esté offerts, sacrifiez & espendus pour nos pechez.

Puis donc que nous ne pouuons n'y debuons autrement māger le corps & boire le sang du Seigneur en la Cene, qu'entant qu'ils nous ont esté faits en viande & bruuage, & qu'ils ne nous ont esté autrement faits en viande & bruuage sinon entant qu'ils ont esté liurez & espadus pour nous: s'ensuit pour resolution que Christ ne nous a point commandé autrement de māger son corps & boire son sang en la Cene, sinõ en

tant

tât qu'apres beaucoup de martires,angoisses & souffrances indicibles & innombrables , finalement ils ont esté meurtry & espandu pour nous.

Cecy mesme nous est monstré par ces mots, *Pour vous*: par lesquels nostre Seigneur nous a enseigné qu'il ne promet & ne donne ceste viande & bruuaige qu'a ceux ausquels ils ont esté preparez , assauoir, à ceux pour lesquels il a offert son corps & espandu son sang, c'est à dire, à ceux qui ne doutent que par l'oblation de son corps & effusion de son sang innocent, il leur a acquis grace & reconciliation avec Dieu, remission & satisfaction pour leurs pechez, ioye & salut eternel. A celuy qui ne croit point cecy, le corps de Iesus Christ n'est point fait viande, & pourtant aussi vn tel incredule ne le peut manger.

Ces mots *Pour vous & pour plusieurs*, y sont couchez bien clairement: lesquels tesmoignent & enseignent que par l'oblation de son corps & effusion de son sang il ne nourrit point tous, ains tant seulement ceux pour lesquels ils ont esté liuré & espandu. Or ont ils esté liuré & espandu tant seulement pour ceux la, qui se ressentent, consolent & soustiennent de cecy: lesquels avec vne confiance & foy assuree cherchent toute leur vie, consolation, ioye & salut en la mort ou en l'oblation du corps de Iesus Christ & ef-

fusion de son sang. Car combien que la mort & passion de Iesus Christ soit parfaite & suffisante pour la satisfaction des pechez de tous les hommes qui ont esté oncques sur la terre, & seront cy-apres: ce neantmoins puis qu'il veut que nous nous reposions en icelle, & nous fions en luy seul, & que cela ne soit point fait de tous, nous affermons avec Iesus Christ & toute la saincte Escriture, qu'il est mort tant seulement pour les fideles. Il ne dit pas *Pour tous*, mais *Pour vous & pour plusieurs* sera mon corps liuré & mon sang espandu. En ceste maniere il prie Dieu son pere celeste en S. Iean chap. 17. non point pour tout le monde, mais tant seulement pour les siens & pour ceux qui par eux croiront.

Puis donc que le Seigneur Iesus offre son corps & son sang en viande & nourriture aux seuls fideles, c'est à dire, à ceux pour lesquels il s'est liuré en la mort ignominieuse de la croix (car à ceux proprement auxquels il auoit dit, Prenez, mangez, il dit aussi, Pour vous liuré, Pour vous espandu) vn chascun peut aisement entendre qu'il ne leur a point commandé de manger son corps & boire son sang autrement, qu'entant qu'ils ont esté donné & espandu. Car quand il ne seroit point ainsi, il faudroit qu'il nous fut autrement en viande & bruuage, qu'entant qu'il a en-

duré

duré la mort cruelle pour nous: ce qui est faux à dire & à penser. Pourtant aussi toutes les fois qu'il a parlé du manger de sa chair & du boire de son sang (ce qu'il n'a fait qu'en deux endroits, assauoir, au 6. de saint Ian, & expressement en l'institution de la Cene) il a adiousté quant & quant l'oblatiō & l'effusion, comme vn chascun le peut veoir & lire.

Ce mesme demonstrent en outre les paroles ensuiuantes, *Faites cecy* en memoire de moy, lesquelles le saint Esprit par la bouche de l'Apostre saint Paul expose en ceste maniere clairemēt, Annoncez la mort du Seigneur iusques à ce qu'il reuienne. Le saint Esprit nous enseigne par cecy, qu'en tout cest affaire il ne nous est point commandé de manger autrement le corps de Iesus Christ & de boire son sang, qu'entāt que le corps a esté liuré & le sang a esté espādu pour nous. Car ce mot de nostre Seigneur Iesus Christ, *cecy*, est ainsi exposé par saint Paul, Toutes les fois que vous mangerez de ce pain & boirez de ceste couppe: Et ou Iesus Christ dit, Faites en memoire de moy, saint Paul le declarant, dit, Annoncez la mort du Seigneur iusques à ce qu'il vienne. Dont s'en suit sans contredit, que ces mots de Iesus Christ, *Faites cecy* en memoire de moy, suiuant la declaration de saint Paul doibuent estre entendus, comme s'ils

estoyent couchez en telles ou semblables paroles: Vous mangerez ce pain & boirez ce vin, afin que soyez aduertis & assurez, que l'oblation de mon corps & effusion de mon sang vous nourrissent & substantent en vie eternelle; dont vous me debuez affectueusement remercier, magnifier & priser ma mort de tout vostre cœur, iusques à ce que ie reuienne pour iuger les vifs & les morts.

De ces paroles non seulement nous entendons que Iesus Christ nous a commandé de manger l'oblation de son corps, & boire l'effusion de son sang, mais aussi nous voyons qu'il nous a clairement montré, comment & en quelle maniere nous le debuons faire: ou que signifie de manger le corps de Iesus Christ entant qu'il a esté liuré pour nous: & boire son sang, entant qu'il a esté liuré pour nous: assauoir De croire en nostre cœur fermement & sans douter aucunement, que la mort de Iesus Christ & l'effusion de son sang nous a deliurez de la mort, du diable, des enfers, de l'ire de Dieu, & de la condamnation eternelle, & nous a fait enfans de Dieu, & heritiers du salut eternel. Quiconque donc mange le pain du Seigneur, pour par ce moyen confermer son cœur, & s'assurer que Christ par l'oblation de son corps luy a acquis tous ces biens, iceluy mange le pain du Sei-

gneur en memoire de luy, & annonce sa mort comme il a commadé. Dont il appert derechef, que ceux là tant seulement en la Cene sont nourris & substantez par l'oblation du corps de Christ & l'effusion de son sang, qui en vraye & viue foy mangēt le pain du Seigneur & boiuet du calice, pour confermer l'asseurance en leurs cœurs par ce moyen, que le corps du Seigneur a esté donné & liuré à la mort, & son sang espandu pour la satisfaction de leurs pechez.

Et puis que la saincte Escriture se doit expliquer par elle mesme, & non point par les imaginations ou songes des hommes, nous verrons en second lieu, si la saincte Escriture en vn autre endroit declare ceste matiere en ce sens que nous auons dit. Il est clair & certain que la saincte Escriture ne parle expressement en autre endroit du Nouveau Testament de la manducation du corps de Christ qu'au 6 de sainct Ian. S'il est donc trouué que les paroles de la Cene conuiennent avec ce que S. Ian décrit, nul ne pourra douter que ce n'en soit le vray sens & intelligence. Or que là nous soyons enseigne par Iesus Christ de manger la chair & boire son sang, nō point entāt qu'ils sōt chair & sang, mais entāt que le corps a esté liuré & le sang espādu pour nous, (comme iusques icy il a esté montré clairement, & le sera encores plus cy apres) tous

le reçoient & apprennent . Le texte nous enseigne bien ouuertement que par le manger de sa chair & le boire de son sang, le Seigneur n'a voulu autre chose, sinon que nous croyons certainemēt que par l'oblatiō de sa chair & l'effusion de son sang nous sommes deliurez de la mort eternelle, & reconciliez avec Dieu nostre Pere celeste . Le pain, dit Christ, que ie donneray, est ma chair, laquelle ie donneray pour la vie du monde: Et incontinent apres il ramene ses disciples à son ascension, cōme aussi il a fait en la Cene, pour les enseigner qu'ils n'ayent à penser de manger autrement sa chair & boire son sang, sinon entāt que sa chair a esté liurée, & son sang espendu: c'est à dire, qu'ils apprehendent par vraye foy l'oblation de son corps & l'effusion de son sang: & qu'en ce ils se consolent & esiouissent, & qu'en toutes les angoisses & assauts tant du corps que de l'ame, ils se soustiennent en l'esperance de la vie eternelle.

Ce que disent aucuns, Que Iesus Christ n'a point institué la Cene au 6. chap. de saint Ian, mais long temps apres, & que partant on ne doit point vser des mots de ce passage pour l'esclarcissement des mots de l'autre, ne fait rien . Car c'est vn point resolu qu'il nous faut expliquer l'Escriture par l'Escriture. Or puis qu'il nous est commandé en la Cene de manger le corps

corps de Christ & boire son sang, pour sçauoir en quelle façon Dieu requiert que cela soit fait de nous, nous ne le debuons chercher en autre part qu'en la saincte Escriture. Or est-il ainsi, que nous ne trouuons en aucun autre endroit (comme cy dessus a esté dit) qu'emporte de manger son corps & boire son sang, qu'en cestuy-cy. Pourtant deuons-nous exposer & entendre les mots de la Cene, par ceux cy, si ce n'est que cõtre l'expres cõmandement de Dieu, nous les vueillõs expliquer selon nostre propre opinion & fantasie. Il ne se trouue aussi en toute la Bible vne seule lettre, qui monstre, qu'entre le manger du corps de Christ en la Cene, & celuy qui nous est commandé au 6 de S. Ian, il y ait aucune autre difference, sinon qu'en la Cene pour plus grande confirmatiõ de nostre foy, avec pain & vin, à ce instituez de Dieu, nous mangeons par vraye foy le corps de Iesus Christ, & beuuons son sang: & au lieu allegué de saint Ian no^s mangeons bien aussi par vraye foy le corps de Iesus Christ liuré & son sang espendu, mais c'est sans ces signes extérieurs, qui se voyent & qui se touchent. Si nous voulons considerer, (comme nous sommes obligez de ce faire) qu'au 6. chap. de saint Ian, Iesus Christ n'a point celebré la Cene, ains tant seulement presché d'icelle, & nous enseigné cõment il veut que

son corps soit mangé de nous, & son sang beu, alors nous ferons deliurez de toute doute. Car cōme quād quelcun preschant de la Cene, ne la celebrant point toutesfois, n'enseigne & ne propose autre chose, que ce qu'il propose quand en personne il la celebre avec ses freres & compagnons: ainsi la predication & intention de nostre Seigneur Iesus Christ au 6 de saint Ian n'est autre que celle qu'il auoit en celebrāt la Cene avec ses disciples, excepté ce point, qu'au 6 de S. Ian, il presche tant seulement du manger de son corps: mais en la Cene il confirme le mesme par signes & seaux visibles & qu'on peut toucher, & nous commande de garder le mesme pour vne perpetuelle memoire & action de graces de sa douloureuse mort & passion, secourant en cela nostre infirmité. Nostre Seigneur Iesus Christ quand en saint Ian 6. chap. il a commandé à ses disciples de manger la chair & boire son sang, n'a point eu vn autre corps que celuy mesme qu'il leur a presenté puis apres en la Cene. Puis donc que Iesus Christ en tous les deux passages parle de son corps qui n'est qu'vn & le mesme, & qu'il ne se peut monstret voire par la moindre lettre de toute l'Eseriture sainte, que le corps de Iesus Christ & son sang doibuent ou puissent estre mangez & beus plus qu'en vne seule facon: excepté qu'en

la Cene cecy se fait avec les signes qui y sont adioustez: en l'autre il se fait tant seulement par foy, sans les signes: il s'ensuit que la participation du corps & du sang de Iesus Christ, en la Cene, doit estre entendue & expliquée par les mots de nostre Seigneur en S. Ian 6. quoy que le diable & le monde s'y opposent.

Pour ceste raison tous les Anciens Docteurs l'ont ainsi entendu, expliquans vn passage par l'autre. Aussi sainct Augustin (avec lequel sainct Chrysostome consent) escrit que l'Euangeliste sainct Ian a obmis les paroles de la Cene, pource qu'au parauant au 6 chap. il auoit donné vne instruction suffisante, cōment elles doibuent estre entendues. Finalement les paroles de nostre Seigneur le monstrēt aussi, lesquelles en ces deux passages approchent fort les vnes des autres. Car comme au 6 de S. Ian il a enseigné, que le pain qu'il donneroit, est sa chair, laquelle il donnera pour les pechez du mōde: ainsi en la Cene il dit Que le pain est son corps, lequel il donnera pour nos pechez. Et comme au 6 de S. Ian pour destourner ses disciples de la māducacion charnelle, il dit, qu'il montera au ciel, & que pourtant spirituellement ils doibuent prendre & entendre ce manger: ainsi en la Cene il dit, Que nous le debuons faire en memoire de luy, & annoncer sa mort iusques à ce qu'il vienne. Si

ainsi est, il s'ensuit qu'il ne peut estre corporellement avec nous, mais suiuant la saincte Escriture, & nostre foy Chrestienne, qu'il soit monté au ciel. Puis donc qu'en paroles presque semblables la manducation du corps de Christ nous est descrite aux deux passages, & qu'en ces deux endroits Iesus Christ ne parle que d'un corps, & non point de deux, & que par la saincte Escriture ne puisse estre monstrée autre difference, sinõ qu'en vn endroit sont adioustez les signes visibles ou Sacremens, & non en l'autre, d'autant que Iesus Christ ne celebra point alors la Cene, mais tant seulement fit vn presche & enseignement d'icelle: & qu'aussi l'eglise ancienne iusques à nostre temps l'a tousiours ainsi tenu: il s'ensuit que ce que disent quelques vns, que les paroles de l'un ne doibuent estre prinſes pour l'explication de l'autre passage, entant qu'il concerne le manger & le boire du corps & du sang de Iesus Christ, est faux.

Or est il certain, que Iesus Christ au 6 de saint Ianne ne nous commande point autrement manger son corps & boire son sang, sinon entant que le corps a esté liuré, & le sang espendu pour nous. Car apres auoir beaucoup parlé de manger sa chair & de boire son sang, de sorte que plusieurs en auoient horreur, & les disciples commençoient à murmurer, il leur dé-

clare

claire toute la chose, les enseignant que son intention n'est point de dire qu'il nous faille manger & boire charnellement la substance de son corps & de son sang, mais que ces paroles sont Esprit & vie, & doibuent estre entendues & receuës spirituellement. Pourtant il les ramene à son ascension, disant Que la chair ne profite de rien pour obtenir vie : afin qu'ils entendent qu'il ne leur commande point de manger & boire la substance de son corps & de son sang, entant qu'il est chair, sang & os: d'autât qu'en ceste sorte, apres qu'il seroit monté au ciel, ils ne le pourroyët plus manger: aussi qu'une telle manducation de sa chair ne leur apporteroit aucun profit ny vie: mais que tant seulemēt la manducation spirituelle apporte vie: & que d'une telle manducation ils doibuent entendre ses paroles: ce qui n'est autre chose, que d'embrasser & apprehender par ferme foy l'oblation de son corps & l'effusion de son sang. Dont il appert clairement, en premier lieu, que ce n'est point la manducation & sumption charnelle du corps & du sang de Iesus Christ, c'est à dire de la substance du corps & du sang, qui nous profite à vie eternelle, mais la spirituelle, c'est à dire, entant que le corps de Christ a esté liuré & son sang espandu pour nous. Secondement que Iesus Christ ne nous a point commandé de man-

ger en autre façon en la Cene son corps & boire son sang, sinon qu'en icelle (pour secourir à nostre infirmité) il a adiousté des signes externes: comme il appert bien clairement par les paroles de l'institution de la Cene.

Mais afin que cecy apparoiſſe encor plus clairemēt, pour le troiſiesme lieu nous cōsidererons & peserons les paroles du calicé ou de la couppe, lesquelles nous mettront hors de toute doute.

Les paroles du calicé, comme elles ſont eſcrites de l'Euangeliste ſont telles: Ceste couppe eſt le nouveau Testament en mon ſang, qui eſt eſpandu pour vous. Il eſt manifeſte par ces paroles, que Ieſus Chriſt ne nous a point commandé de boire ſon ſang qu'il a retenu en ſon corps & en ſes veines ſans eſtre eſpandu, mais celuy qui a eſté eſpandu pour nous. Car le texte de tous les trois Euangelistes parle clairement du ſang de Ieſus Chriſt eſpandu. Pourtant eſt-il appelle le ſang du Nouveau testamēt auquel nous eſt laiſſée la Remiſſiō des pechez par la mort de Ieſus Chriſt, ce qui ne ſe pouuoit faire ſans effuſion du ſang, comme nous enſeigne l'epiſtre aux Hebreux. Cecy meſme nous eſt enſeigné de Ieſus Chriſt au 6. de S. Ian, ou il monſtre que la viande qu'il dōnera, eſt ſa chair, laquelle il donnera pour les pechez du monde. Car

comme la chair offerte est faite la viãde de nos ames, aussi nous est fait le sang espendu, sans autre, en brusage de vie eternelle.

Puis donc que le Seigneur Iesus en la sainte Cene, suiuant les paroles de l'institution, n'a point commandé à ses disciples de boire le sang qu'il a retenu en son corps, mais celuy qu'il espadroit pour les pechez de nous tous, il est derechef aisé à considerer & apprendre que comme à eux semblablement aussi à nous il a commandé de boire son sang nõ point entant qu'il estoit sang en ses veines, mais entant qu'il seroit espendu pour nostre nature maudite: ce que les mots monstrent bien clairement, Qui est espendu pour vous & pour plusieurs. Que si Iesus Christ nõ eust commandé de manger son corps & boire son sang, autrement qu'en la façon qu'a esté monstré iusques icy, mais selon que quelques vns escriuēt & enseignent aujour d'huy, il faudroit confesser que nous boirions pour nostre redemption non seulement son sang espendu, mais qui plus est receurions en nostre bouche & corps tout son sang. Car quelques vns ne se contentent point pour la nourriture de leurs ames en vie eternelle, de receuoir avec vraye foy & assurance l'oblation du corps & effusion du sang de Iesus Christ: mais aussi veulent en eux comprendre, re-

cevoir & engloutir par leur bouche corporelle le corps de Iesus Christ entier. Si l'opinion absurde de ceux là estoit vraye, il faudroit qu'avec le corps sans doute ils engloutissent tout le sang, & ne se contentassent du sang espandu, mais fissent plus qu'il ne leur est commandé de Iesus Christ. Dont derechef il appert que la chose doit bien autrement estre entédue, que selon qu'ils ont imaginé.

D'auantage il est certain que le sang de Iesus Christ n'estoit point encor en effet espandu lors que il commanda à ses disciples de le boire en sa Cene, combien qu'ils receussent commandement de boire ce sang qui lors estoit espandu pour eux: Ce qui nous donne à entendre, qu'ils ne le deuoyent autrement boire qu'entant qu'il estoit espandu pour eux: ce qui ne se peut faire avec la bouche charnelle, ains tant seulement par vn cœur fidele.

Et encorés q̄ maintenāt que l'un se trouuast si outrecuidé & peu craignāt Dieu, qui osast dire avec les Papistes sans & outre l'Escriture sainte, que ce sang de Iesus Christ espandu, est aujourd'huy conseruē sans estre consumé (comme en plusieurs lieux ils se vantent de l'auoir, & le monstrent deça delà) il ne pourra rien obtenir par cela. Car puis que c'est vne creature, & chose corporelle, nul ne doit penser ny
dire

dire qu'il puisse estre en vn msme temps en plusieurs lieux, comme ainsi soit que cela conuienne à Dieu seul, & ne se puisse dire en verité de creature quelconque. Ceux aussi qui aujourd'huy contre toute l'Escriture sainte, contre la doctrine de toute l'Eglise ancienne, contre les Anciens escriuains & Docteurs, osent dire & escrire vne chose semblable du corps de Iesus Christ, n'ayans autre fondement, sinon que la diuinité en Iesus Christ est conioincte & vnie inseparablement en vne personne avec l'humanité, ne se peuuent seruir d'vne telle defense, pour maintenir ceste fantasie, veu que ce fondement est en soy friuole & de nulle valeur, & mesme contraire à l'Escriture sainte, & à la religion Chrestienne. Car puis que ce sang de Christ espendu ne pouuoit non plus estre vni, lié & conioint avec la diuinité que toutes autres creatures, il ne pourra aussi, selon ce fondement (quand mesmes il seroit fort bon) estre par tout comme la diuinité, non plus que toutes les autres creatures peuuent en vn mesme temps estre par tout. Pourtant voicy la verité laquelle demeure ferme & infailible, que les disciples en la Cene, (comme aussi nous aujourd'huy) n'ont peu boire autrement le sang espendu de Iesus Christ, qu'entant qu'il seroit espan-

du pour eux, & est espandu pour nous. Car nul autre sang leur est commadé de boire que celuy qui alors pour eux & tous les fideles estoit espandu. Puis donc qu'il est tres certain que lors nul sang de Christ n'estoit en effet & reellement espandu, il est clair, qu'ils n'en ont peu boire aucun corporellement, ains tant seulement en esprit & foy, c'est à dire, entant qu'il seroit espandu pour eux & pour tous ceux qui se consoleroient en iceluy. Or ce boire n'est autre chose (comme aussi cy dessus il a esté dit) sinon de croire fermemēt que Iesus Christ par son sang espandu nous a reconciliez à Dieu nostre Pere, nous a deliurez de la mort, de Sathan & des enfers, & nous a acquis vie, ioye & salut eternal, afin que nous viuiōs en luy & luy en nous eternallement, & soyons aussi certainemēt participans de tous les biens & merites, comme certainement pour en estre assurez, nous prenons de la bouche & beuons le Sacrement de son sang, c'est à dire, le vin consacré.

De tout cecy nous pouons aiseement recueillir, pour quelle cause nostre Seigneur Iesus Christ en sa Cene a tellement parlé de l'oblation de son corps & effusiō de son sang, cōme si le tout eust esté present, & non à aduenir: car aussi le lendemain la chose aduint. Quiconque par l'oblation du corps de Christ

& l'effusion de son sang voudra non seulement entendre la mort de Christ (laquelle toutesfois est la principale ceuvre de nostre redemption & l'accomplissement de nostre salut, comme luy-mesme pendant en la croix, ainsi qu'il estoit prest à rendre l'esprit tesmoigne, disant, Tout est accompli) mais aussi entendra toutes les peines, pouretes, soif, faim, afflictions, haines, mocqueries, persecutions, & tout ce que pour nous depuis son incarnation iusques à la mort il a enduré & fait, iceluy pourra bien & aisement entendre, qu'emporte de manger le corps de Christ liuré, & de boire son sang espandu. Car c'est ainsi qu'il nous faut manger & boire toutes les miseres & calamitez, angoisses & afflictions qu'il a soustenues pour nous c'est à sçauoir, que nous soyons assurez, qu'elles luy sont aduenues pour nous & pour nostre salut, puis que nous ne pouuons manger ou boire les susdits douleurs & tourmens d'une façon charnelle ou grossiere.

Que si quelcun aime mieux entendre cecy Que Iesus Christ a parlé comme si toutes choses estoient presentes, pource que le tout luy estoit present & deuant ses yeux, & d'autant qu'il sçauoit que le poinct estoit venu auquel il debuoit estre trahi & apprehendé, & endurer la mort, celuy qui ainsi l'entendra, ne

faudra point aussi, non plus que les autres susdits: moyennant qu'il confesse, que la chose à luy-mesme & aux Apostres estoit à aduenir. Car il ne se peut nier que le sang de Iesus Christ n'a point esté espandu en effet en la Cene. Dont derechef il appert clairement qu'en la dernière Cene les Apostres n'ont point beu substantiellement ou reellement le sang espandu de Iesus Christ, mais tant seulement entant qu'il deuoit estre espandu pour eux, comme tous les Peres qui ont vescu deuant Christ. Dont nous apprenons que les Peres anciens ont mangé l'oblation du corps de Iesus Christ, & beu l'effusion de son sang, comme nous le mangeons & beuons: excepté qu'ils l'ont mangé & beu, entant que pour le temps futur le corps seroit liuré & le sang espandu: mais nous le mangeons & beuons entant qu'ils ont esté desia pour nous liuré & espandu: dont il s'ensuit qu'ils ont aussi bien beu Christ en l'eau au desert, selon que saint Paul tesmoigne, comme nous le beuons aujourdhuy au vin consacré de la Cene.

De tout cecy, sans contredit aucun, est certain & manifeste, que non seulement nous ne beuons la substance du sang espandu de Iesus Christ d'une façon charnelle en la Cene, mais que les Apostres aussi ne l'ont point beu ainsi, d'autant que l'effusion n'estoit point

point encor faite, ains estoit à aduenir, & que Iesus Christ ne leur a point cōmandé de boire autre sang, que celuy qui lors estoit espādū, ou debuoit estre espandu: dōt s'ensuit, qu'il ne nous est point cōmandé de boire autremēt en la S. Cene le sang de Ies^{us} Christ, sinon entant qu'il a esté espandu pour nos pechez.

Or est-il certain sans doute aucune, que ce qui est à tenir & à croire du vin ou du calice du Seigneur, le mesme est aussi à croire, à entendre & tenir du pain du Seigneur, voire entant qu'il concerne ce poinct. Car comme en la Cene le vin est le sang de Christ, & est ainsi appellé: ainsi est le pain le corps de Christ, & est ainsi nommé: Et comme en la Cene nous debuōs boire le sang de Christ, ainsi aussi debuōs-nous manger le corps de Christ. Je n'estime point, que depuis l'institution de la saincte Cene, il y ait eu homme entēdu & versé en la lecture des Escritures saintes, qui ait oncques douté de cecy: Nul aussi ne doit douter que ce qui est bien dit & entendu du vin, ne soit aussi bien dit & entendu du pain: les Euangelistes le tesmoignent suffisamment quand ils disent, Semblablement aussi print le calice, c'est à dire, comme il a ordonné le pain pour sacrement de son corps, ainsi a-il consacré le vin pour sacrement de son sang.

Puis dōc que des paroles mesmes de Iesus Christ

il a esté démontré de sorte qu'on ny puisse contredire ny repliquer, qu'il ne nous a point commandé de boire la substance de son sang innocent espandu, mais l'effusion d'iceluy, ou, sinon entant qu'il a esté espandu: il est aussi certain & infallible qu'il ne nous a point commandé de manger avec vraye foy la substance de son corps pour nous liuré en la mort: mais l'oblation d'iceluy, ou entant qu'il a esté liuré. Et ce cy suffise pour la premiere demonstration tirée des paroles de Iesus Christ.

Pour plus ample & plus grande declaration, ie monstrey en vne autre sorte par les paroles de Iesus Christ touchant le calice, selon qu'elles sont escrites de saint Luc & de saint Paul, que les paroles de la Cene ne doibuēt point estre entendues ni creuës selon que la lettre porte, cōme plusieurs aujourd'huy contentieusement maintiennent. Et combien que ie me proposeray maintenant d'autres mots à declarer, & vseray d'autres argumens, si est-ce toutesfois que finalement il apperra, que la sentence & le sens par tout & en tout sera si conforme & accordant avec ce qui est cy dessus, qu'il n'y aura repugnance ny discordance aucune.

L'Euangeliste saint Luc & l'Apostre saint Paul
1. Cor. II. en la description des paroles du calice, ne
disent

disent point que le vin soit le sang de Iesus Christ, ou que Iesus Christ ait dit en ceste sorte, Ce vin est mon sang, mais ainsi, Ce calice ou ceste couppe est le nouveau testament en mon sang qui est espendu pour vous.

Or que Iesus Christ & le S. Esprit par ces mots ait voulu declairer toutes les paroles de la Cene, il n'est point besoin de le prouuer, selon mon aduis. Car les mots de saint Matthieu & de saint Marc touchant ce point, peuuent estre bien entendus & declairez par ces mots de saint Luc & de S. Paul. Mais ceux-cy de saint Paul & de saint Luc ne peuuent estre declairez par ceux de saint Matthieu & de saint Marc: si ce n'est qu'on leur voulut faire force, & les destourner de leur signification propre, naturelle & vstée enuers tous. Il est aussi notoire, que saint Paul a escrit ceste epistre quelques années apres l'Euangile de saint Matthieu & de saint Marc: & pourtant doit estre vne declaration d'iceux. Et singulierement puis qu'elle a esté escrete à des Payens, ausquels peut estre la façon de parler de laquelle vsent les Iuifs en tels affaires, n'estoit point en vusage: & pourtant il les expose plus clairement, cōme il se peut veoir consequemment. Que ce soyent aussi les paroles de Iesus Christ, nul homme Chrestien n'en pourra douter, puis que

sainct Paul escrit, qu'il a receu du Seigneur ce qu'il leur propose, & non point des hommes ou des Apostres.

Or afin que le tout puisse bien estre entendu de nous, sur tout il est necessaire de sçauoir qu'emporte ce mot de Testament. Testament est prins communement en deux sortes: Premièrement pour la derniere volonté, selon laquelle vn chacun veut que les choses soyent gardées apres son trespas. Secondement pour vne lettre, en laquelle vne telle volonté est escrite, declarée & signée. Puis donc que le vin ou le calice est icy nommé vn Testament, il faut que des deux il soit l'vn, ou la derniere volonté de Iesus Christ, ou comme seau & lettre, en laquelle la derniere volonté de nostre Seigneur soit exposée & imprimée. Pourtant deuous-nous icy diligemment regarder, selon laquelle de ces deux façons de parler nostre Seigneur Iesus Christ a appelé le vin ou la coupe, Testament. Car quãd il apparoiſtra, qu'il ne peut estre la derniere volonté mesme de Christ, il s'ensuiura necessairement, (ores que tous les hommes voire toutes les creatures disent ce qu'elles voudront) que sur l'autre façon de parler, il est le nouveau Testament, c'est à dire, qu'il est comme vne lettre & consignatiõ de la derniere volonté de Iesus Christ nostre Seigneur

gneur. Or si nous voulons entēdre, si le vin ou le calice est le nouveau testament, selon la premiere significatiō ou façon de parler, c'est à dire, la derniere volōté de Iesus Christ nostre Seigneur, il nous faut premierement sçauoir qu'elle est ceste volōté. Cecy est si clair, que nul homme Chrestien n'en doit douter, assauoir Que tous ceux qui croient & mettent toute leur fiance en Iesus Christ, par le moyē de sa mort & passion receuront la remission de leurs pechez & vie eternelle, & ce de la pure grace & misericorde de Dieu. Pourtant si nous prenions ce mot Testament aux paroles de Iesus Christ en sa premiere significatiō (ce que toutesfois ne se peut faire, comme il apparoiſtra) ces paroles de Iesus Christ, Ce calice ou ceste coupe est le nouveau Testament en mon sang, qui est espādu pour vous & pour plusieurs, emporteroyent autant comme si elles estoyent escrites en tels mots: Ceste coupe est ma derniere & inuiolable volōté, que gratuitement vous ayez remission de vos pechez en mon sang, ou à cause de mon sang, qui est espandu pour vous & pour plusieurs: Ou, afin de le dire plus court, Ceste coupe est la remission des pechez en mon sang, qui est espandu pour vous & pour plusieurs.

Si donc quelcun en ce passage veut prendre ce

mot de Testament en la façon susdite, il faut quant & quant qu'il concede, Premièrement que ces paroles de saint Matthieu & de saint Marc, Cecy est mon sang du nouveau testament, emportent autant comme celles-cy, Ce vin est le nouveau testament ou remission des pechez en mon sang.

Secondement s'ensuit aussi que les paroles sus declairées, assavoir, Cecy est mon corps, &c. ne doyuēt point estre prinſes ainsi cōme si le pain fust le corps de Christ, ou que le corps fust enclos dedans le pain, mais que le pain est le nouveau testament ou Remission des pechez au corps de Christ qui a esté liuré à la mort pour nous.

Voire-mais, dira quelcun, les mots sont clairs, Cecy est mon corps : qu'est-il besoin de beaucoup de paroles ou de lōgue explication? Le respōs, qu'ils sont clairs : mais il ne les faut point interpreter, croire ou entēdre selon que toy ou moy les estimōs clairs, mais ſeion que Iesus Christ mesme les a interpretez & exposez. Or le Seigneur dit, Le vin est le nouveau testament ou remission des pechez en mon sang : pourtant faut aussi qu'il soit vray, que le pain soit remission des pechez ou le nouveau testament au corps de Christ, quād mesme tout le mōde, les diables & les enfers s'y opposeroyēt. Car il a esté cy dessus mōstré

des mots de l'institutiō, que ce qui est bien dit & entendu du calice ou du vin du Seigneur, le mesme (entant qu'il concerne ceste matiere) peut estre bien & conuēnablement dit, & doit estre entendu du pain. Or puis qu'il est bien & veritablement dit & entendu du vin (quand ce mot de Testamēt est prins en sa premiere signification) qu'il est la remission des pechez au sang de Christ: faut qu'aussi du pain soit bien dit & entendu, qu'il est le nouueau Testament, c'est à dire, qu'il soit la derniere volōté de Christ, ou la remission des pechez au corps de Christ.

Or afin que nous entendions bien & parfaitemēt toute ceste matiere, nous regarderons si ce mot de Testament aux paroles de Iesus Christ, Ceste coupe est le nouueau testamēt, &c. peut estre prins en sa premiere signification, pour la derniere volōté de Christ, qui est, Que nous ayons remission des pechez pour l'amour de son sang espendu.

En premier lieu ie demāde, Si le calice ou la coupe peut estre la derniere volōté de Christ, ou la remission des pechez. Quiconque aura tant de cerueau & d'entendemēt que seulemēt il puisse cōprendre les paroles, il ne iugera iamais que le calice de la Cene soit la derniere volōté de Christ ou la remission des pechez. Car la derniere volōté de Iesus Christ,

ou la remission des pechez, que nous receuons selon la derniere volonte de Iesus Christ nostre Sauueur & redempteur ne peut estre veüe ou touchée : mais le calice est veu & touché. Et quãd quelcun diroit icy, Que par le mot de calice ou de coupe, Iesus Christ n'a point entendu le vaisseau à boire, ains le vin qui estoit dedans, ie le confesse : mais r'adiouste qu'il y a vne mesme raison au vin qu'il y a au calice, entãt que touche ceste nostre matiere. Car derechef ie demande, si le vin est la derniere volonte de Christ, ou la remission des pechez, laquelle nous est dõnee par la derniere volonte de Christ. Quicõque aura en soy quelque raison ou iugement, respondra que non. Car outre ce que ce seroit mal dit & lourdement pensé, aussi d'auantage est-il faux, & ne peut aucunement estre. Car comme il a esté dit cy dessus, la remission des pechez ne peut estre veüe, touchée, ni goustée ou sentie par la langue & la bouche corporelle. Or ne peut-on nier que le vin du Seigneur ne soit beu, senti & gousté. Voire ie diray d'auantage, que le corps & le sang de Iesus Christ ne sont point la remission des pechez, ou la derniere volonte de Christ. Car aussi le corps & le sang du Seigneur en leur propre nature ont esté & sont encores creatures visibles & lesquelles on peut toucher, comme le tesmoigne toute la sainte Escri-
ture

ture. Mais la dernière volonté de Christ, par laquelle nous a esté donnée la remission des pechez, n'a jamais esté ni sera en sa nature vne chose corporelle ne qui se puisse manier: ainsi tant seulement peut estre receüe ou apprehédée des cœurs fideles par vne vraye & viue foy. Le corps & le sang de Iesus Christ sont bien l'argent & le cher prix par lequel la remission des pechez nous a esté acquise & achetée, toutesfois ne sont point la remission des pechez: ainsi que l'argent, par lequel quelcū est deliuré de la captiuité des Turcs n'est point la deliurance mesme.

Puis donc qu'il est manifeste, que ni le calice ou la coupe, ni le vin qui est dedans, ne peuuent estre le nouveau Testament en la première façon de parler, c'est à dire, la dernière volonté de Christ, il faut que ces mots du calice soyent autrement entendus & declairez. Or est-il ainsi qu'ils ne peuuent autrement estre entendus ou declairez, sinon que suiuant l'autre façon de parler, le calice ou le vin du Seigneur soit appellé Testament, assauoir qu'il est vn tesmoignage, gage, signe, ou comme seau & lettres, auxquelles la dernière volonté du Seigneur est consignée, confirmée & escrete.

Combien que ie soye assureé que l'argument que ie vien de reciter soit veritable & indissoluble (assa-

uoir, Le vin du Seigneur en la Cene est appellé de Christ mesme vn Testament. Or est-il ainsi que le vin ne peut estre le testament de Christ, selon la premiere façon de parler, c'est à dire la derniere volôté mesme de Christ: Pourtant il faut que selon l'autre façon il soit le testamēt de Christ, c'est à dire, comme seaux & lettres, par lesquels nous soyons informez & asseurez de la volonté de Christ) toutesfois pour auoir vne intelligence meilleure & plus seure de ceste matiere, j'en veux parler plus amplement pour ceux qui sont amateurs de verité.

Nul ne peut nier, qu'en l'institution de la Cene Iesus Christ ne nous ait voulu faire vn testament, afin que nous fussions asseurez de nostre heritage. Si quelcun desire bien & droitement entendre ceste matiere, qu'il pense en soy-mesme, que c'est qu'un chacun a accoustumé de faire quand il veut faire vn testamēt. Il monstre premieremēt de bouche, quelle est sa derniere volôté (laquelle a proprement parler est le Testament. Car ce mot de Testament, à parler proprement, n'est autre chose que *Testatio mentis* c'est à dire, le tesmoignage ou la declaratiō du cœur & de la volôté) & commēt il voudroit qu'apres sa mort il fut fait de tout son bien. Apres cela il fait mettre par escrit ceste sienne volôté & sceller avec des seaux, afin

que

que pour l'aduenir on puisse tousiours ſçauoir quelle a eſté ſa volonté. Ce papier ainſi ſeellé ne ſera point appellé ny par le teſtateur meſmes, ny par les autres autrement que Son teſtament. Ainſi noſtre Seigneur Ieſus Chriſt voulant aller à la mort, nous a fait ſon teſtament. Car premierement il a monſtré quelle eſtoit ſa derniere volôté, & quel ſeroit noſtre heritage. Puis apres, afin que peuſſions cognoiſtre ceſte ſienne volonté iuſques à la fin du monde, il l'a eſcrite au pain & au vin, & par iceux l'a confermee & ſeellee, & les a nommez Son teſtament. Car combien que pour lors noſtre Seigneur n'ait point fait eſcrire en papier ou parchemin avec plume & encre ſa derniere volonté (ce que puis apres fidelement a accompli le ſainct Eſprit par les Euangelistes & Apoſtres) toutesfois ſi a-il appoſé tels ſeaux à ſa parole & à ſes promeſſes, qu'à bon droit ils doiuent eſtre tenus pour lettres & ſeaux. Car non ſeulement ils nous aſſeurent, ſeellent & ratiſiēt la promeſſe & l'heritage à nous laiſſé par Chriſt, mais auſſi les nous mettent ſi viuement deuant les yeux, qu'on les pourroit veoir & lire en iceux cōme ſ'ils y eſtoient peints & eſcrits. Et de fait ceſt heritage n'appartient point aux ſçauans ſeulement, mais auſſi & parauanture pluſtoſt aux ignorans. Et pourtant le Seigneur a inſtitué tels ſeaux & lettres, qu'en iceux vn

chacun du commun populaire y peut lire sa volonté. Qui est celuy des Chrestiens qui en voyant le pain estre rompu, ne vienne à se souuenir des douleurs de Iesus Christ par lesquelles son ame a esté arrachée du corps? Qui est celuy qui ne contèple l'effusiõ du sang de Christ, en considerant & regardant le vin qui est versé en la coupe? Qui est-ce qui n'est point admonesté que le corps de Iesus Christ a esté crucifié pour luy, & son sang espandu pour luy, quand non seulement il voit que le pain est rompu, mais qu'il luy est aussi donné, & ne regarde pas tant seulement le vin, mais aussi qu'il luy est dõné à boire? Qui est si simple, lequel en mangeant le pain & beuuant le vin, ne recueille de là, que cõme son corps est nourri en ceste vie transitoire avec pain & vin, qu'ainsi son ame soit refectionnee, nourric & entretenue en vie eternelle par l'oblation du corps & effusiõ du sang de Iesus Christ? Telles proprietéz di-je ont les seaux de Dieu, que cõme lettres escrites ils seruent aux ignorans, & proposent aux fideles à veoir & à lire en eux-mesmes, cõme en vne lettre escrite & peinte, les choses qu'ils doyuent confermer & ratifier. Ce que ne peuuët faire les seaux des hommes. Car vn signet ou vn seau ne peut enseigner à personne ce qui est escrit en la lettre, laquelle elle obsigne ou scelle.

Parquoy nul ne doit pēser ny dire que Iesus Christ n'a point bien nommé le pain & le vin Son testamēt, d'autant qu'ils ne sont point lettres, veu qu'ils ne no^o mettent point moins deuant les yeux & nous representent sa volonté & tout ce qu'il nous a laissé, que si nous les voyons escrits en vn parchemin seellé. D'icy vn chacun peut entendre que le Seigneur n'a point nommé le vin Son testamēt, pource que ce vin seroit sa derniere volōté ou l'heritage delaisé, mais d'autāt que comme seaux & lettres il nous ratifie vn tel testament: Ce qu'aussi nous represente & assure le pain. Cōment est-ce que nostre Seigneur alors qu'il fit ce sien testament eust peu parler plus clairement, avec signifiatiō plus propre & plus vsitée que nous parlons iournellement? Ce qui n'est pas tant seulement commun & vsité en la langue Hebraique, Grecque, Latine, Italienne, Allemande & autres, mais aussi en la nostre Françoise, voire de sorte que nous ne pouuons parler autrement. Pourquoy est-ce donc que sans raison nous debatons entre nous, avec la ruine de tant de poures ames?

Puis donc que iusques icy nous auōs mōstré sans qu'on y puisse cōtredire, que Iesus Christ en sa Cene a appelé le pain & le vin Son testamēt, cōme no^o appellons Nostre testament les lettres & seaux de nostre

derniere volonté, maintenant nous verrons en peu de paroles, premierement, Si les biens delaissez par testament peuuent estre reellement le testamēt mesme: Secondement, S'il faut que corporellement ils y soyent enclos: Tiercement, Si les biens peuuēt selon l'vsage commun estre appelez Testament. Je ne pense point qu'il y ait homme tant ignorant qui se laisse persuader, que les lettres du Testament soyent reellement le champ, les prez, les maisons, l'argent mesme (qui reuiennēt aux heritiers en vertu d'icelles) ou reellement y soyent enclos en la lettre. Autant estrange seroit-il si quelcun vouloit nommer vn champ, maison, ou argent qui luy sont laissez en vn testament, Le testament mesme. Car les biens delaissez ne sont point le testament, mais la derniere volonté de celuy qui dela sse quelque chose à l'heritier, & la fait mettre par escrit. On dit ordinairement Il m'a laissé ceste maison par testament: mais nul ne di a, Il m'a fait ce testament, quand il parlera de quelque chose qui luy aura esté laissée par testament. Or qu'est ce que Iesus Christ nous a laissé par son testament? Son corps liuré en la mort pour nous, & l'effusion de son sang innocent, remission de nos pechez, reconcilia-tion avec Dieu, & la vie celeste & eternelle. Puis donc que le vin en la Cene est le testament de Iesus Christ

& que

& que le testament ne peut estre reellement la chose mesme delaissee, & qu'aussi reellement ou corporellement elle ne peut estre enclose au testament, & que il ne peut autrement estre appellé vn testament, qu'en la sorte & maniere que nous appellons tous lettres & seaux Vn testament: il s'ensuit que ces paroles de Iesus Christ Ce calice est le nouueau testament, ne peuuent estre autrement bien & droitement declairées, qu'en ceste façon: (ce qu'il ne faut point prendre en telle sorte, comme si i'estimois qu'elles ne peussent estre exposées ou declairées par d'autres paroles: qu'un chacun vse des mots tels qu'il luy plaira, si faudra il toujours que le sens soit tel:) Ceste coupe ou ce vin est vn certain gage, seau, sacrement, tesmoigna- ge ou signe pour vous asseurer de ma derniere volonte, assauoir, que ie vous nourri, vous di ie qui estes incorporez en moy, & par soy estes faits mes vifs membres, ie vous nourri vrayement en vie eternelle par mon corps pour vous crucifié & mon sang espendu, afin que ie vous gouue ne & viue en vous & vous en moy eternellemēt: & que ne doutiez aucunement que tout mon viue & mourir ne soit aduenu pour vous: A cause dequoy vous devez celebrer & magnifier ce mien benefice, annoncer ma mort & la priser, & me remercier affectueusement iuf-

ques à ce que ie retourne en iugement.

Que si aucun aime mieux translater ce mot Grec *Diathiki* non point Testament, mais Alliance, (en laquelle signification il est mis en plusieurs endroits de l'Escriture Saincte, cōme aussi en ce lieu il y peut biē estre prins) il ne pourra trouuer autre sens de ce mot que celuy qui est declairé. Car la nouvelle alliāce que Dieu a faite avec les hōmes, n'est autre chose que la promesse de Dieu, qu'il nous veut par grace, pour l'amour de Iesus Christ, tenir & receuoir pour iustes, & n'auoir plus de souuenance de nos pechez, si nous croyons & mettons nostre fiance en luy. Icy voit-on derechef que ny la coupe ny le vin ne peuuent estre la promesse mesme. Voire mesme le sang de Iesus Christ n'est point ceste promesse ou alliance, mais est ceste grande somme & inestimable thresor, par lequel vne telle alliāce nous a esté acquise & achetée.

Pourtāt puis que le sens demeure tousiours vn & mesme, soit qu'on interprete le mot Grec, Testamēt, soit qu'on l'interprete Alliāce (car le vin peut aussi peu estre l'Alliance comme la derniere volonté de Christ) & que les lettres & seaux esquels sont cōprins & consignez les articles de quelqu'accord ou alliance ne sont pas moins proprement & intelligiblement appelez L'alliance, que quād lettres seellées, cōtenantes

la derniere volonte d'un chacun sont appelez Testa-
ment, il s'en suit qu'en la demonstration ne peut estre
trouuee aucune difference: mais faut que ces paroles
de Iesus Christ Ceste coupe est le nouueau testamēt
&c. soyent autrement entēdues, declairées & creuēs,
que selō que la lettre porte, ores que tous les hōmes
opiniaſtremēt refusassent à le confesser. Et icy ie prie
tous Chrestiens estre iuges, s'il est possible quāt au sens
(car quant aux mots il ne m'en chaut pour le present
pouueu que le sens soit clair) de les pouuoir autre-
ment expliquer & entendre, que selon qu'il a esté fait
iusques icy: assauoir, Que la coupe ou le vin soit vn
seau, ou sacrement ou certain signe de l'alliance que
Dieu a faite avec nous, & laquelle il a confirmee par
le sang espādu de Iesus Christ, afin que nous ne dou-
tions aucunemēt que nous ne soyōs enfans de Dieu,
& coheritiers avec Iesus Christ de la vie eternelle.

En Genese le Seigneur mesme expose en ceste ma-
niere vne sentence semblable. Car apres auoir fait vne
alliāce avec Abrahā Qu'il seroit son Dieu & le Dieu
de sa semence, & qu'eux seroyent son peuple, chemi-
nans entieremēt deuant luy: pour cōfirmatiō de cecy
luy dōna vn signe, assauoir, la Circōcision (en lieu de
laquelle nous auons aujourd'huy le Baptesme) la nō-
mant Alliance, cōme ainsi soit qu'elle n'estoit qu'un

signe ou confirmation de l'alliance. Pourtant le Sei-
 gneur le declare ncontinent apres, & dit Que la Cir-
 concision est vn signe de l'alliance. En vne semblable
 maniere il appelle icy le vin Nouvelle alliãce, lequel
 toutesfois (selon que seront contrains de confesser
 tous ceux qui ne seront priuez de raison) ne peut
 estre l'alliãce mesme, c'est à dire, la promesse de Dieu,
 par laquelle il nous assure qu'il no^o veut tenir pour
 ses enfans à cause de la mort de Iesus Christ, & nous
 donner l'heritage de la vie eternelle. Car comme
 il a esté dit cy dessus, on peut veoir, toucher &
 goster le pain & le vin: mais la promesse ou l'allian-
 ce de Dieu ne peut estre veüe, touchée ny goustée,
 que par viue foy. Pourtant à bon droit nous declai-
 rons & entédons ces paroles ainsi que Dieu mesme
 nous a enseigné de les declairer & entédre, assauoir,
 que le vin est vn signe ou gage de la nouvelle alli-
 ance, &c.

Et de ceste façon de parler la saincte Escriture vse
 non seulement en ce Sacrement, mais en tous autres
 tant du vieil que du Nouveau Testament, d'ou à bon
 droit nous deburions apprendre à les entendre, quãd
 Iesus Christ mesme ne nous les eust si clairement ex-
 pliquez. Elle appelle la Circoncision, Alliance: l'A-
 gneau, le passage de l'Ange: la pierre, Christ: le Baptes-
 me,

me, l'eau ou le laticement de regeneration : comme ainsi soit que pas vne de ces choses n'est essentiellement ce qu'elle est nommée : ains tant seulement vn tesmoignage, signe, seau ou gage de cela. Or puis que nous ne sommes offensez d'une telle façon de parler aux autres Sacremens, comment nous laissons-nous transporter hors du droit chemin en cestuy-cy, contre l'exposition claire de Iesus Christ & de S. Paul?

Or que ceste façon de parler soit aussi commune & vstée en d'autres langages, il est euident. Je le monstreray en nostre langage par vn ou deux exemples, à cause de breueté. Quand quelcun donne ou deliure à vn autre vne lettre de rente, contenant mille escus, il dit Qu'il luy donne mille ou cinquante escus de rente annuelle. Nul n'est si simple qui n'entende que la lettre n'est point l'argent mesme, mais vne assurance, confirmation, signe ou gage d'une telle somme de deniers, de sorte qu'ayant vne telle lettre, il est tout assure de l'argent. Nul aussi n'est si lourd qui estime celuy qui a ainsi parlé, auoir mal parlé, veu que tous entendent bien, que les signes ont les noms des choses qu'ils signifient.

Suiuant ceste façon de parler, vn Ambassadeur d'un Prince, estant interrogué, s'il a reçu puissance de son Seigneur, de traiter d'un tel ou tel affaire, à

accoustumé de produire sa lettre de créance, & de dire, Voicy ma puissance, cōbien que la lettre ne soit point la puissance mesme, ains tant seulemēt vn tesmoigna-
ge d'icelle. Ainsi le pain & le vin sont la remissio des pechez, ou le corps & le sang de Iesus Christ: c'est à dire, ils sont comme seaux & lettres, par lesquels nous sommes assurez, que le corps de Iesus Christ crucifié & son sang espandu nous ont acquis la remission des pechez & vie eternelle.

Puis donc que les choses externes, assavoir, le pain & le vin, quād ils sont l'vn mágé & l'autre beu seló le cōmandement de Iesus Christ, ne nous assurent pas moins que nous auōs la communion du corps & du sang de Iesus Christ, & sommes compris en la nouvelle alliance, & auons obtenu la remission des pechez, que si de cela nous eussions receu vne lettre seellée: pourquoy ne pourront-ils aussi bien estre appellez La communion du corps de Christ, La nouvelle alliance, La remission des pechez, que la lettre seellée est appelée L'argent: & la lettre de creance, La puissance, lesquelles choses toutesfois elles signifient tant seulement, & proprement ne les sont pas?

Qui en ceste maniere est receu en la communion ou societé du corps de Iesus Christ, c'est à dire, qui en son cœur efficacement est açertené, bien sachant &

au vray qu'il est fait vif membre de Iesus Christ, par l'operation incomprehensible du S. Esprit, au moyen de la foy & confiance qu'il a en luy : & que la mort innocente d'iceluy Iesus Christ avec sa iustice & tous ses biens, sont siens, de sorte qu'il se sert d'iceux ioyeulement & indubitablement cõtre le peché, cõtre toutes les portes d'enfer, & contre l'horrible ire de Dieu: & qui ainsi se soustient en esperance de vie eternelle, iceluy mange & boit droitement, selon le commandement & la doctrine de Iesus Christ, le corps & le sang d'iceluy, comme luy-mesme a declairé cela amplement au 6. de S. Ian. Et cela est bien & droitement boire & manger.

Car comme l'homme a accoustumé de se substantier en ceste vie corporelle avec du pain & du vin, ainsi faut-il qu'il se soustienne en la vie eternelle par la communion du corps & du sang de Iesus Christ, comme d'une viande & bruuage. Pourtant aussi nostre Seigneur nous a commandé de manger le pain & boire le vin, afin de nous asseurer par cela qu'aussi certainement il nous nourrit en vie eternelle par la communion de son corps crucifié & de son sang espandu, comme nous receuõs le pain & le vin: & n'est point moins fait nostre propre par l'operation du S. Esprit, que le pain & le vin que nous mangeõs & bu-

uons, sont propremēt nostres: c'est à dire, d'une façon charnelle sont faits nostre chair & nostre sang. Pour ceste cause il s'appelle au 6. de saint Ian, le pain de vie, venu du ciel, nō point qu'il fut vn pain corporel, mais pour monstrier, qu'il nous veut nourrir & refectiōner en vie eternelle par son corps crucifié ou sa chair donnée pour nous, ne plus ne moins que nous sommes nourris en ceste vie transitoire par le pain corporel. Or puis que l'homme n'a rien & ne peut penser rien, qui soit plus sien que ce qu'il mange & boit, & ce qui est conuerti en sa chair & en son sang, & qui luy donne vigueur & entretient sa vie, nostre Seigneur Iesus Christ n'a peu nous donner vn meilleur tesmoignage ou signe, par lequel il tesmoignast qu'il veūt estre nostre tout entier avec tous ses biens, que le māger du pain & le boire du vin en sa S. Cene

De tout cecy quiconque sera amateur de verité pourra entendre que Iesus Christ & saint Paul n'ont qu'une intention, combien qu'ils n'vsent point de mesmes mots, & que tous deux ont semblablement entendu & declairé ces mots Cecy est mon corps.

D'auantage chacun peut apperceuoir, Que ce ne sont point signes vains & nuds, n'ayans aucune efficace: comme aussi la parole exterieure n'est point vne parole vaine & sans efficace & vn simple son, mais

vne parole telle que par icelle le saint Esprit accomplit au cœur des fideles ce qui nous est proposé par la parole exterieure & dite à nos oreilles, combien que le son exterieur de l'homme n'ait point ceste vertu. Quiconque mange ce sacré pain, & boit le calice du Seigneur avec vne vraye foy, interieurement en son cœur est assure & a ce seau imprimé par le S. Esprit, qu'estant fait participant du corps & du sang du Seigneur, il est incorporé en Christ, & par ainsi est receu en la communion de tous ses biens, est enregistré en la nouvelle alliâce, & a receu remission des pechez & assurance de la vie eternelle. Voire vn tel Chrestien est esleué par dessus tous les cieus, & constitué deuant la face de Dieu & de tous les esleus, dont il apperçoit en son cœur vne ioye indicible, de sorte qu'il apprend de mespriser toutes choses caduques, & se rend entierement à Iesus Christ, pour demeurer & viure en luy eternellement.

Si ce sont là des signes vains, il faudra que le salut eternel, la mort de Christ, & l'effusion de son sang, la communion de son corps & de son sang, la nouvelle alliance, la remission des pechez, voire que Christ mesme avec tous ses biens & graces, soit vne chose vaine & de nulle valeur. Pourtant c'est vn horrible blaspheme contre Dieu, de dire, que ceux qui tiennēt

& enseignent ainsi de la Cene du Seigneur, tiennent les Sacremens du Seigneur pour signes vains & nuds. Ce sont bien signes nuds aux hypocrites, infideles & faux Chrestiens. Car ils ne mangent point le corps de Iesus Christ liuré, & ne boiuent son sang espandu pour nous: c'est à dire, ils ne mangent point le pain & ne boiuent point le vin du Seigneur pour s'asseurer que la mort de Iesus Christ ait esté par luy soufferte pour eux, & que pour eux son corps ait esté liuré, & son sang espandu, & qu'ils leurs soyent faits propres, afin que d'iceux ils se puissent seruir, consoler & soutenir cõtre l'accusation du peché, & de Sathan, d'autant qu'ils n'ont point de foy, sans laquelle il est du tout impossible de pouoir comprendre ou apprehender ces choses. Car ou la foy n'est point au cœur, là les saincts Sacremens ou signes ne profiterõt non plus enuers l'ame, que la lumiere & splendeur du soleil enuers les aueugles.

Les infideles sont en l'Eglise comme vne branche seiche & corrompue, laquelle demeure bien encor attachée à l'arbre; mais toutesfois ne peut recevoir aucune vigueur ou vie de la racine ou cœur de l'arbre. Car les infideles reçoivent aussi exterieurement le pain & le vin en la Cene du Seigneur: mais ils ne reçoivent la feue ou la vigueur interieure & le thresor,
 assauoir

assauoir la vie, & le saint Esprit, ou pour le dire en vn mot, la cōmuniō du corps & du sang de Iesus Christ, non plus que la branche corrompue reçoit vie & vigueur de l'arbre, auquel elle est morte, combien que elle y demeure encor vn peu attachée.

Or comme il ne s'ensuit point, que d'autant que la branche seiche ne peut tirer vigueur à soy & receuoir vie, il faille pour cela qu'aussi les branches saines ne tirent ou reçoieūt aucune vigueur ou vie du tronc, ou que l'arbre n'ait point de vie, ou qu'il ne communique ceste vie à icelles bonnes & saines branches: ainsi aussi ne s'ensuit-il point que les Sacremēs soyēt signes vains & nuds, pource que les infideles n'en peuuent apprehender la vie, ny ce qui nous est offert & seellé par iceux.

Et comme la faute n'est point en l'arbre, ains en la branche seiche, qu'elle ne reçoit de l'arbre vne seue viuifiante: ainsi la faute n'est point en Dieu, qui offre & presente à tous richement ses dons: mais aux infideles, qui ne les veulent ny peuuent receuoir & embrasser à cause de leur incredulité: par laquelle ils sont morts au corps de l'Eglise Chrestienne, comme souuent vne branche meurt en vn bon arbre.

Maintenant quiconque n'est point contentieux, ains aime la verité, entend que les paroles de Iesus

Christ, Cecy est mon corps, &c. ne doibuent estre entendues selon que la lettre porte, sans aucune declaration plus ample: mais qu'il les faut croire & entendre selon que le saint Esprit les nous a declairées.

Or que le S. Esprit les ait autrement entendues, & comment il veut que nous les entendions, ie l'ay premierement monstré par la declaratiõ de saint Paul, ou aussi i'ay expliqué que c'est que la communion du corps & du sang de Iesus Christ: Secondemēt i'ay monstré le mesme en deux sortes par les paroles & declaration de Iesus Christ mesme, tirées premiere-ment de tous les Euangelistes, & puis principalemēt de saint Luc & de saint Paul: dont aussi vn chacun a peu entendre qu'il n'y a point en la Cene du Seigneur des signes vains & nuds, combien que le corps ne soit enclos dedans le pain, & consequemment ne soit point mis par le Ministre en la bouche des meschans.

Reste le troisieme & dernier poinct, auquel ie monstreray briuement & clairement, que l'Eglise ancienne quelques censeines d'années apres la natiuité de nostre Seigneur, n'a point aussi autrement entendu, exposé & creu ces paroles, que selon qu'elles ont esté exposées iusques à present. Et comme ainsi soit qu'il nous faille suivre la parole de Dieu, quoy que les hommes

mes

mes les ayent bien ou mal entēdues, il ne sera besoin de parler beaucoup de ce point. Toutesfois d'autant qu'à bon droit nous debuons tenir en quelque estime les Sainct̄s Peres, quand ils accordent avec la Parole de Dieu, & ne tenir peu de conte de leur declaration en la matiere presente: principalement puis qu'ils ont escrit au temps auquel il n'y auoit aucune cōtention touchant ceste matiere, j'ameneray vn passage de saint̄ Chrysostome, & vn ou deux du principal Pere & docteur saint̄ Augustin, alleguant les autres tant seulement en vn mot & comme en passant, afin qu'vn chacun puisse veoir, que la fausse intelligence de ces paroles a esté introduite en l'Eglise apres leur temps, & sans doute inuētée & songée en la Papauté.

Or combien que les anciens Peres, Docteurs & escriuains n'vsent point de semblables mots, si est-ce toutesfois que le sens & opinion de tous, est telle, que le pain est vn seau, gage ou Sacrement (ce qui signifie en François vn signe sacré) du corps de Christ. Or tant les escriuains Grecs que les Latins vsent de diuers mots, lesquels ne peuuent bonnement tous estre rendus en François. Les vns appellent le pain Signe, comme saint̄ Augustin en plusieurs endroits, Chrysostome, Denis, Theodoret, &c. mais la plus-part l'appellent Sacrement, c'est à dire signe sacré du corps de

Christ, ou secret (ce qui vaut autant) comme Chrystome en quelque endroit, vsant de telles paroles : Si c'est peché de conuerir en vsage particulier & priué les saincts vaisseaux & dediez au seruice de Dieu, lesquels n'est point le vray corps de Iesus Christ, mais tant seulement est comprins le secret (en grec y a mystere, ce qui en Latin est Sacrement, & en françois Signe sacré d'une chose sacrée ou sainte) du corps: combien plus sera-ce peché que les vaisseaux de nos corps, &c. S. Augustin escrit en ceste sorte cõtre Maximin: Le pain celeste, qui est la chair de Christ en sa maniere est appellé le corps de Christ, comme ainsi soit qu'à la verité il n'est qu'un Sacrement ou signe sacré du corps de Christ.

S. Cyprian in sermone de Chrismate declaire aussi cecy, & encor plus clairement S. Augustin aux questions sur le Leuitique, question 57. Aux liures de la doctrine Chrestienne, lib. 3. cap. 16. donne entre autres vne fort belle reigle, comment il nous faut apprendre d'entẽdre la sainte Escriture, disant, Quand on trouue en la sainte Escriture vn commandement defendant vn crime ou mesfait, & commandant vne chose profitable & bonne, c'est vne sentence laquelle il faut entendre simplement & selon que la lettre porte. Mais quand il semble qu'elle commãde vn crime,

ou qu'elle defend vn benefice ou quelque autre chose bonne, c'est vne sentence laquelle il ne faut point entendre simplement ni selon que la lettre porte. Iesus Christ dit, Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & ne beuez son sang, vous n'aurez point vie en vous. Il semble icy (dit S. Augustin) que Iesus Christ commande vn crime ou mesfait: Pourtāt c'est vne façon de parler figuratiue (c'est à dire laquelle ne doit point estre entendue simplement & selon que la lettre porte) laquelle nous commande que nous debuons communiquer aux passions de Iesus Christ, nous approprier & appliquer la mort de Iesus Christ, qu'avec vn singulier plaisir & profit nous debuons nous souuenir & rameteuoir que sa chair a esté pour nous attachée à la croix & naurée. En ces mots saint Augustin non seulement monstre que le commandement de Iesus Christ touchant la manducation de son corps ne doit estre entendu selon la lettre, mais aussi explique le vray sens & intelligence d'iceluy: a sçauoir, que c'est que la communion ou iouissance du corps de Christ, comme il a esté cy dessus amplement deduit. Pourtāt il parle ainsi en vn autre endroit contra Adimātum Manichæum cap. 12. Le Seigneur n'a point fait de difficulté de dire, Cecy est mō corps, comme ainsi soit qu'il ne baillast qu'vn signe de son

corps. Or la raison pourquoy Dieu se sert de tels signes, nous est bien clairement monstrée par S. Chrysostome homilie 60. *ad populum*, en l'explication des paroles de Iesus Christ en la Cene, cōtenues en saint Matthieu, Si tu estois sans corps, Dieu te dōneroit les dons sans ces choses exterieures, corporelles & sensibles. Mais d'autant que ton ame demeure encor au corps, Dieu te donne les graces & dons spirituels par choses visibles & sensibles. Et à la verité c'est vne chose estrange, que nous ne nous pouuons accōmoder à ceste façõ de parler, veu qu'elle est cōmune & v̄sitée en tous langages, & mesme en la langue Françoisie.

Quiconque se trouuera empesché en ceste matiere, qu'il considere & medite diligemment les exēples alleguez, singulieremēt celuy de la lettre de cense ou rente, & du Testamēt. Et afin que ie face fin, qui est si rude qui ne sache, qu'on a accoustumé de nōmer vne lettre en laquelle vn contract est contenu & escrit, Le contract mesme? Les exemples se trouuent presque infinis tant au Vieil qu'au Nouveau Testamēt. Pourtant saint Augustin nous admonnest bien & vtilement *contra Maximinum libr. 3. cap. 22.* comment les façons de parler dont on v̄se aux Sacremens doyuent estre entendues. Aux Sacremēs, dit-il, il ne faut point prendre garde que c'est qu'ils sont, mais que c'est qu'ils signifient.

gnifiēt. Car ce sont signes qui en leur nature sont vne chose, & en signifient ou figurent vne autre.

Maintenant il a esté clairement monstré & sans cō-
tredit, que les paroles de Iesus Christ Cecy est mon
corps, suivant la declaration de sainct Paul & de Iesus
Christ mesme, finalement aussi selon l'exposition des
Saincts Peres doibuent ainsi estre entēdues & creuës,
assauoir, Le pain que ie vous donne à mager est vn si-
gne, gage ou sacremēt de mô corps qui est dōné pour
vous: c'est à dire, le pain vo⁹ doit estre vn tesmoigna-
ge, gage ou confirmation du Nouueau Testamēt, ra-
tifé par ma mort, que vous auez la remission des pe-
chez, & possederez l'heritage de la vie eternelle. Voire
que ma mort & passioⁿ, mes merites & ma iustice sont
vostres en proprieté, comme le pain que vous mager
& le vin que vous beuez sont proprement vostres,
pour avec iceux biēs que vous receuez de moy vous
soustēir & nourrir en la vie eternelle, cōme vo⁹ auez
accoustumé de vous substanter en ceste vie caduque
avec du pain & du vin. Pourtant autant de fois q['] vo⁹
ferez cecy, vous me debuez affectueusemēt rēdre gra-
ces, annōcer ma mort, me seruir & honnorer, louer &
magnifier iusques à ce q['] ie viēne au iour du iugemēt.

Quicōque mager avec vne telle fiāce le pain du Sei-
gneur & boit de son calice, estāt assureé en son cœur

qu'il est receu en la communion du corps & du sang de Iesus Christ, de sa mort innocente, de sa iustice & de ses biens, iceluy mange & boit le corps & le sang de Iesus Christ, selon qu'il a commandé à ses disciples en sa derniere Cene, & selon qu'il les auoit auparauât soigneusement enseigné au 6. de S. Iean, en quelle sorte cela se deuoit faire.

En ceste maniere aussi l'ont mangé & beu ses disciples, alors qu'il estoit assis corporellemēt avec eux à la table : Et à vne telle manducation ou iouissance (laquelle est celeste, & se fait par l'operation du saint Esprit) la presence corporelle de Iesus Christ n'a esté non plus vtile & necessaire aux disciples, qu'elle est auourd'huy à nous. Quiconque contemple Iesus Christ present en sa sainte Cene par les yeux de la foy & le sent en son cœur, iceluy infalliblement est enfant de Dieu, frere & membre de Iesus Christ, participant de tous ses dons & graces, & coheritier de la vie eternelle : comme luy-mesme tesmoigne, Qui mange ma chair & boit mon sang, ne mourra point, ains aura vie eternelle. Or plusieurs l'ont veu corporellement, & l'ont eu present, qui toutesfois sont condamnés.

Gal. 3.

De ceste façon de veoir parle S. Paul aux Galates, où il dit, Qu'ils ont veu Christ crucifié deuant leurs yeux,

yeux, lesquels toutesfois ne l'auoyent veu corporellement. De ceste façon de veoir parle Iesus Christ, quand il dit, Qu'Abraham, qui auoit vescu environ deux mille ans deuant luy, auoit veu son iour, & s'estoit esiouy. Vne telle presence laquelle seule peut amener à salut, desirent tous Chrestiens; & ne tienent plus conte icy en terre de la presence corporelle, laquelle n'est point necessaire pour la iouissance de la communion du corps & du sang de Iesus Christ & du salut eternal, puis qu'ils sentent en leurs cœurs Iesus Christ present, & efficacement sont assurez qu'ils sont incoporez en Iesus Christ par la vertu & puissance ineffable & infinie du S. Esprit, & viuēt en luy cōme mēbres naturels & vifs de son corps, & sont faits participans de tous ses biens, & ainsi en ceste vie mesme ont commēcé à entrer en la communion de son corps & de son sang precieux, laquelle puis apres au ciel (lors que Dieu sera tout en tous. 1. Cor. 15.) combien qu'elle soit maintenant obscure & difficile à cōprendre, sera entieremēt & pleinement accomplie & parfaite, & durera eternellement.

Iean 8.

Le Seigneur face que nous escoutions tant seulement la voix de luy qui est le vray & vniue Passeur, & la suiuiens seule, suiuians de tout nostre cœur toutes autres qui ne sont point conformes à icelle. Amen.

FIN DV TRAITTE DE
la saincte Cene de nostre Seigneur
Iesus Christ.



SOMMAI-

SOMMAIRE DE
LA DOCTRINE TOU-
CHANT LES SA-
CREMENS.

Composé premierement en latin par Theo-
dore de Beze, & de nouveau mis en
François, Par Louis des Mafures.



Il y a quatre choses principalemēt à regarder en nostre seul moyen-
neur Iesus Christ. La personne, L'of-
fice, Les dons que nous receuons
de luy. Et puis, Comment nous ve-
nons à iouir d'iceux dons.

1. De la personne de Iesus Christ.

Nous enseignons qu'en Iesus Christ il y a deux
natures, l'vne diuine, & l'autre humaine, desqueles
deux nature est cōstituée vne personne seule, demeu-
rant neantmoins chacune d'icelles en sa distincte pro-
prieté.

Nous confessons donc que la nature humaine

de Iesus Christ est glorifiée, voire au plus haut degré de gloire, par laquelle toutesfois la nature n'est point changée, ains seulement abolie l'infirmité d'icelle. Or ceste condition, que tous corps humains sont finis & circonscripts, & par-tant compris & contenus en certain lieu, n'est point de l'infirmité, ains le propre de la nature.

Comme donc le corps de Iesus Christ, quand il estoit en terre, estoit absent du ciel, selon la propriété de la nature humaine, ainsi croyons-nous, que maintenant, depuis son ascension, il est absent de la terre, & est compris au plus haut ciel: non comme y estât lié ou attaché, mais comme participant à l'empire du Pere.

Toutesfois nous ne deschirons point ny mettons en pieces Iesus Christ. Car nous enseignons qu'en quelque part que soit le corps de Christ, là est aussi la nature diuine substantiellement coniointe avec la chair. Et ainsi nous confessons Iesus Christ estre par tout, non point selon la propriété de la chair, mais selon l'vnité de la personne. Et ne s'ésuit point par cela, qu'en quelque part qu'il soit entant qu'il est Dieu, il y soit aussi entant qu'il est homme. Car ce qui est par tout, necessairement est Dieu, d'autant qu'il est infini. Or Dieu n'est point mué en homme, mais il est

est conioint avec l'homme, de sorte qu'une personne seule est ensemble Dieu & homme.

Ainsi nous, avec toute l'Escriture & tous les anciens Peres, distinguons l'ascension de nostre Seigneur, de la session. Car l'ascension declare le changement de lieu: & ce qu'il est assis là sus, signifie la gloire du corps qui est monté au ciel.

2. *De l'office de Iesus Christ.*

Nous disons que l'office de Iesus Christ est de conférer aux esleus tout ce qui est requis à leur salut: comme aussi il est nécessaire, que nous de nostre part le prenions & receuions entierement de luy.

3. *Des dons qui sont conferez de Iesus Christ
aux esleus.*

Entre les dons que les esleus reçoient de Iesus Christ, nous mettons en premier lieu Iesus Christ mesmes, avec lequel il faut premierement que nous soyons faits vn, non moins veritablement & estroitement que les membres sont conioints en vn corps. Mais c'est en la sorte que nous dirons. Et ne nous satisfont point ceux qui rapportēt ceste vnion de nous avecques Iesus Christ, à son incarnatiō. Car ceste participation de luy avec nostre nature est vniuerselle. Mais icy nous traittōs de la conioctiō propre ou particuliere, par laquelle aduient & se fait que son Eglise s'vnt & s'entre-allie avecques luy. Et disons

ceste conionction estre la fontaine de tous les benefices qui par-apres decoulent en nous de Iesus Christ. Car comme ainsi soit qu'en luy seul le Pere préd son bon plaisir, il faut que nous soyons faits vn avecques luy, afin qu'en luy nous puissions plaie au Pere.

De là donc vient & suit l'autre espee de dons, à sçauoir ceux qui nous sont conferez en Iesus Christ, quand il nous est donné.

Premierement la vie spirituelle decoulante de la chair de Christ Dieu & homme, en nous, membres d'iceluy, par la vig. eur & vertu de laquelle nous sommes regeneze & substantez a la vie eternelle, comme ceste vie mortelle est soustenue en nous de manger & de boire.

Secondement l'imputation de la saincteté, iustice, & obeissance de Christ, afin que nous loyons en luy iustice de Dieu, par la remission des pechez.

4. *Comment nous receuons Iesus Christ avecques ses dons.*

Nous dilons que ce que nous receuons Iesus Christ avec tous ses dons, est attribué à l'operation gratuite du sainct Esprit, qui est la vertu essentielle du Pere & du Fils.

Car c'est luy seul qui nous rend idoines & capables à entendre ce qui est de Dieu : de sorte que non seulement nous confissions les promesses de Dieu

en general estre vrayes, mais aussi nous tenons pour certain chacun de nous en son cœur, icelles promesses nous appartenir, & pourtant avec fiance nous cri-
ons Abba Pere.

Nous appellons cest effect tres excellent du Sainct Esprit, Foy, qui est vn don gratuit de Dieu, destiné particulièrement aux esleus, & seul instrument apte & idoine pour de nostre part venir à la iouissance de Iesus Christ, & le recevoir avecques tous ses dons.

Parquoy nous enseignons avecques S. Paul que nous sommes iustifiez & sauuez par la seule Foy. Et ce, d'autant que par le seul instrument de la Foy nous apprehendons tout ce qui nous est necessaire à salut: à sçauoir Christ avecques tous ses dons.

Or pour engendrer en nous ceste Foy, & pour la nourrir & cōfermer, apres qu'elle est en nous vne fois engēdrée, le S. Esprit par la vertu secreta (à cause q̄ nous sommes de nature lourde & grossiere) adiuste des instrumens extérieurs: à sçauoir la parole escrite & preschée, à laquelle il donne efficace par sa vigneur, pour faire par icelle en nous ce qui est dit icy dessus.

Or ceste parole est quelquefois simple, cōme en la predication ordinaire de la Loy, & de l'euāgile: quelquefois a des signes visibles adioictz à elle, avecques certaines ceremonies, q̄ les Grecs appellēt Mysteres, & les Latins

Sacremens. Et ce, pourautant que Dieu considerant nostre infirmité, veut, non seulement par les oreilles, mais aussi par les autres sens du corps, nous redre certains de sa bõne volonté enuers nous: & par ce moyē confirmer de plus en plus, & sceller la conionction de nous avecques son Fils Iesus Christ.

Ces choses ainsi entendues, il sera facile de recueillir ce que nous sentons des questiõs cy apres suyuanttes touchant les Sacremens.

1. *Pourquoy & à quelle fin sont instituez les Sacremens?*

Premierement à fin qu'avec tant plus grande efficace nous possedions Iesus Christ mesmes, estās faits vn avecques luy.

Secondement à fin que comme plus estroite est nostre cõionction & vnion avecques Iesus Christ, de tant plus ceste vie de Christ decoule en nous avecques tous ses autres dons.

Tiercement à fin que tant mieux nous soyons admonestez de la charité qui doit estre entre les membres d'vn mesme corps, à laquelle aussi par solennelle protestation nous-nous obligeõs.

2. *D'ou vient ceste efficace des Sacremens?*

De l'operation du saint Esprit entierement, & nõ point des signes: sinon entant que par tels obiects exterieurs sont esmeus nos sens interieurs.

Mais le saint Esprit vsant de ces aydes, à cause de nostre

nostre infirmité donne efficace à ces mouuements, à la mesure, au temps, & ainsi qu'il luy plait.

3. *Quelle est la cause formelle des Sacremens?*

L'ordonnance de Dieu, contenue en sa parole, & declairée par son Ministre selon son commandement. Et non point la prononciation des paroles, ny aucune vertu qui soit cachée en icelles.

4. *Quelle est la vertu de ceste cause formelle?*

Que les signes sont changez, non quant à la nature ou quant à la substance, mais seulement quant à l'usage: Et ce tant seulement durant l'action à laquelle ils seruent. Car aux mysteres sacrez, nous ne tenons pas simplement l'eau comme eau, ou le pain comme pain, ou le vin comme vin, mais comme certains & vrais simboles & gaiges des choses que nostre Seigneur nous donne: à sçauoir de Christ avecques tous ses dons: combien qu'il nous les donne en autre maniere que les signes (comme nous dirons cy apres) mais neantmoins certainement & veritablement.

5. *Quelle est la matiere des Sacremens?*

Nous appellons la matiere exterieure, les Signes, c'est à sçauoir l'eau au Baptisme, le pain & le vin en la Cene du Seigneur, avecques les ceremonies instituées de Iesus Christ, cōme le tesmoigne sa parole, lesquelles mesmes aussi signifient des choses tresgrandes, & du tout diuines.

Nous auons desia plusieurs fois dit que nous appellons la matiere interieure, ou la chose mesmes du Sacrement, non seulement tout ce qui decoule en nous de Iesus Christ, mais que principalement c'est Iesus Christ luy-mesme: avec lequel il faut que nous soyons faits vn, auant que nous puissions puiser ou recevoir quelque chose de luy. Au Baptesme nous est proposé le vray sang de nostre Seigneur, comme laue ment, duquel sang nous estans lauez, sommes de plus en plus entez & enseuelis avec Christ. En la Cene no⁹ est donné le corps & le sang d'iceluy: Et ce en signes distincts, comme nostre vraye viande, & nostre vray breuuage en vie eternelle.

C'est donc vne mesme matiere interieure celle de la simple parole, & celle des Sacremens, à sçauoir Iesus Christ avecques tous ses benefices, à la participation desquels nous sommes appelez. Mais il y a quelque difference selon le plus & le moins, comme on dit es escoles. Premièrement par ce que quand les Sacremens sont adioustez à la simple parole, il est necessaire qu'il y ayt vne plus ample declaration de la bonne volonté de Dieu enuers nous, & d'autant que plus de choses, & plus expresses nous sont mises au deuant, tant plus viuement nous viennent elles à esmouuoir.

Secondement par ce que combien que la simple parole estant vniuersellement proposée à tous, est par apres appliquée à chacun des fideles par vertu de la Foy, toutesfois cela n'est point si expres comme aux Sacremens, esquels Iesus Christ est offert à chacun à part: dont il se fait que par les Sacremens chacun est mis aucunement en possession mesmes de Iesus Christ.

6. *Comment est la chose coniointe avecques les signes?*

Par maniere sacramentale, laquelle estant propre & particuliere, doit estre exposée par sa propre definition.

Nous definissons donc la maniere sacramentale de la conionction de la chose avecques les signes, estre spirituelle. Par lequel epithete nous ne nous conceuons rien de faint ou imaginaire: mais premierement nous signifions qu'elle depend de la vertu du Sainct Esprit, comme il est dit cy dessus en l'exposition de la cause formele.

Par cela aussi nous reiettons toute grossiere & naturelle maniere de conionction. Car comme nous scauons (& personne ne le nie) les signes estre en terre, & non ailleurs, ainsi tenons nous la chose mesme, c'est à dire Iesus Christ mesme selon la chair, estre cõpris au ciel, & non en autre lieu, comme nous le re-

cueillons de l'Escriture & de tous les Sainctes Peres. Et toutesfois nous ne doutons point que les signes ne soyent conioincts avec la chose, entant que Dieu ne monstre pas seulement comme de loing, les signes du corps & du sang de Christ, mais outre iceux, nous donne vrayement aussi Christ mesme pour en iouyr & le posseder. Dont il aduient qu'en cest esgard on les doit dire estre vrayement conioincts, cōbien que ils soyent separez de grande distance de lieux. Et toutesfois nous asseurons ceste conionction estre vraye & certaine, de sorte que pour ceste cause le nom de la chose, c'est à dire du corps & du sang, est trāsferé aux signes, à sçauoir au pain & au vin, combiē que ce soit par figure, mais neantmoins par trespropre & conuenable signification.

Secondement pour declairer plus amplement ceste maniere sacramentale, nous adioustons qu'elle est significatiue, non point comme si aux Sacremens Dieu nous vouloit seulement signifier le corps & le sang de son Fils & son Fils mesme (car aussi nous ne doutons point que vrayement il ne le nous donne) mais afin que personne ne pense la chose estre tellement conioincte avecques les signes, que la chair de Iesus Christ soit maintenant en la terre par quelque maniere inuisible & incomprehensible.

Nous

Nous difons d'oc que le corps & le fang de Chrifé
 eft autant loing des fignes que la terre du plus haut
 des cieux, ou du lieu ou font les bien-heureux, du-
 quel nous ne voulons trop curieufement philofo-
 pher, & auquel nous fauons que Iefus Chrifé eft mon-
 té pour au nom de nous tous prendre poffeffion de
 cefé heritage immortel. Nous ne féparons point tou-
 tesfois la chofe des fignes, foit pour le regard de Dieu
 qui vrayement prefente tous les deux, ou pour le re-
 gard des fideles, qui vrayement reçoient tous les
 deux, mais nous notons la diftance des lieux en la
 conionction de la chofe & des fignes, à fin de retenir
 la verité de la chair de Chrifé & de fon afcenfion, &
 que ce neantmoins la Cene du Seigneur n'en laiffe
 d'efre pleine & entiere.

7. *Ce qu'on doit iuger de ces formes de parler, Que le corps de Chrifé
 eft au pain, ou avec le pain, ou fous le pain, ou pres du pain, & des au-
 tres semblables.*

Ces formes de parler craignons-nous d'ufur-
 per, entant qu'elles semblent détruire la diftance des
 lieux, laquelle neceffairement nous maintenons, ou
 qu'elles semblent confermer le corps de Chrifé e-
 ftre par tout, ce que nous ne pouuons accorder:
 combien que nous confeffons outre les symboles,
 la chofe auffi efre vrayement donnée de Dieu:
 & efre vrayement receuë par les fideles: mais

c'est en la maniere que nous declairerons en la dixieme questiō. Il semble toutesfois qu'on puisse admettre, pour cause d'accord, ces formes, *avec, & sous*. Mais non point sans y adiouster vne manifeste & biē claire interpretatiō: A sçauoir qu'on les doibue ainsi entendre, non comme si nous voulions establir la chair de Christ en la terre, mais afin que nous sachions que outre les symboles, qui sont en la terre, nous est aussi vrayement donnē Iesus Christ qui est aux cieux, comme les symboles nous le tesmoignent en la terre.

8. *Que c'est qu'il faut tenir de ceste forme de parler, Que Iesus Christ est present en la Cene corporellement, reellement, substantiellement.*

Ces formes de parler aussi ne voulons-nous vsurper. Et ce pour la mesme cause. Si semble-il qu'elles puissent estre tolerées, y adioustant l'interpretation: A sçauoir, Que cela n'appartient point à ceste maniere de conioction par laquelle la chose est coniointe avecques les signes: mais plustost pour monstrier la chose mesmes: C'est à dire, à fin qu'on entende qu'en l'actiō de la Cene est cōfirmée & seellée en nous, non seulement la vertu de Iesus Christ, mais principalement l'vniō & conioction avecques Iesus Christ. Dont (ainsi que ia nous auons dit) nous puisons & decoule en nous comme d'une fontaine tout ce qui est necessaire à salut & vie eternelle. Et ne seroye
d'opi-

d'opiniõ de refuser qu'une semblable interpretation feust adioustée à ceste nostre forme de parler, Que Christ est spirituellement en la Cene, à fin qu'on n'estime point que nous vucillions separer la vertu de Christ, de sa chair, ou que nous luy vucillions forger vn corps spirituel.

9. *Que c'est qu'on doit tenir de ceste forme de parler, Que Iesus Christ est en la Cene, & se distribue par maniere incomprehensible.*

Nous vsons bien de ceste forme de parler: mais c'est en autre sens que quelques vns n'ont de coustume. Car il semble qu'ils le prennent en ceste sorte (si dõc nous ne nous abusons) comme si par vne vertu tout puissante de Dieu, la chair de Christ estoit reellemēt ensemble au ciel & en la terre, à cause de l'vnion substantielle de la chair avecques la Diuinité. Et nous, combiç que nous ne nions point que Dieu soit tout puissant, ny que la chose soit cõioincte avecques les signes, & les fideles avecques Christ, toutesfois à cause de la verité de la chair de Christ, & de son ascensio au ciel, nous affermõs que veritablement Iesus Christ est maintenant absent du monde, & qu'il en sera absent iusques à ce qu'il vienne iuger les viuans & les morts. Mais nous confessons neantmoins que c'est vn mystere incomprehensible de Dieu, par lequel se fait, que ce qui est & demeure aux cieus & nõ ailleurs, nous est vraiment communiqué, à nous qui som-

mes maintenant en la terre, & non ailleurs, afin que de luy ainsi à nous communiqué, nous puissions le salut & la vie éternelle. Car combien que nous sachions que cest le Saint Esprit, c'est à dire la vertu de Dieu, qui fait cest œuvre, & que quant à nous, nous recevons tout cela par le seul instrument de la Foy, toutesfois & la puissance de l'esprit, & l'efficace de la Foy surmontent entièrement nostre entendement: dont aduient que toute ceste action fort proprement est appellée Mystere.

10. *Comment la chose du Sacrement se communique avecques nous?*

La chose du Sacrement, c'est à dire Iesus Christ, est receüe de nous en maniere spirituelle, par la Foy. Or appellons-nous Maniere spirituelle de recevoir ou de communier, non point celle par laquelle l'Esprit de Christ seulement nous est communiqué, mais celle qui n'est aucunement terrestre ou naturelle, ains dépend de la puissance incomprehensible du Saint Esprit, qui est le lien tresestroit & serré, par lequel les membres de plus en plus sont liez avecques le corps.

Car nous reiettons toute transfusion ou commixtion des substances, & mesmes toute composition & structure des parties naturelles. Et toutesfois nous maintenons vne vraye conionction & vnion
des

des fideles avecques Iesus Christ, qui n'est empeschée par aucune distance de lieux. Car nostre Foy s'appuye sur la parole de Dieu, qui donne ce qu'il promet.

xi. *En quel sens se doiuent prendre ces locutions. Manger le corps de nostre Seigneur, Boire son sang, & autres semblables.*

Nous disons ces manieres de parler appartenir aussi à ceste cōmunion, par laquelle nous apprehendons Iesus Christ en la simple parole: & qu'elles sont grandement significantes: Mais les mots de Boire & de Manger, quand on parle de la reception du corps & du sang, se doiuent entendre non moins estre dits par figure, que si on attribuoit à la Foy vne bouche & des dents. Or nous amenōs deux causes principales pour lesquelles le saint Esprit parle en ceste sorte.

L'vne, c'est pour monstrer combien est estroite & serrée nostre cōiunction avecques Christ par la Foy. Car rien ne s'vnit ou cōioinct de plus pres avec nous que le Manger & le Boire, sans quoy nul ne pourroit demeurer en ceste vie.

L'autre cause qui a proprement lieu aux Sacremēs, c'est afin que par ceste raison soit monstré cōbien est veritable le Seigneur à bailler la chose mesme laquelle il promet par les signes, cōme par gaiges qu'il adiouste. Car de là il aduient qu'estās les simples signes pris à la main, & receus par la bouche, toutesfois ce qui est veritablement donné d'auantage outre iceux

signes, & qui est par la seule foy spirituellement receu, on le dit estre Prins, Beu, & Mangé. Pour ceste cause aussi nous recognoissons que les Sainctes Peres ont vŕé de beaucoup de semblables formes de parler, desquelles toutesfois nous ne voulons temerairement vsfer: & estimons qu'elles doiuent estre adoucies par interpretations cōuenables, à cause des erreurs espars par Sathan, & beaucoup de controuerŕies, qui à ceste occasion se sont esmeuës en l'Eglise de Dieu.

12. *Comment il faut exposer ces mots, Cecy est mon corps, & Cecy est mon sang?*

Cecy, c'est à dire, ce pain & ce vin, est, à sçauoir sacramentalemēt. Car tout ce qui est quelque chose, n'est point en vne seule maniere. Et icy il est question des Sacremens. Or nous l'exposons sacramentalemēt, entant que nostre Seigneur nous dōne veritablement, non le pain nud, & le vin nud, mais les vrais symboles de son corps & de son sang: & non seulement les symboles, mais outre & par dessus iceux, son corps & son sang, pour en iouir & les posseder à salut & vie eternelle, que nous puisons de luy à nous communiq̄.

Mon corps, & mon sang, &c. C'est à dire, non point quelque corps & sang imaginaire, mais le mesme corps qui a esté liuré pour nous: & le mesme sang qui a esté esp̄adu pour nous, desquels nous sommes faits vrayement

ment participans par la Foy, comme les symboles
vrayement nous le tesmoignent.

13. *Que c'est que reçoivent les infideles.*

Nous enseignons par vn commun accord que
l'institution du Sacremēt depēd de la verité de Dieu,
& par-tāt qu'en l'actiō de la Cene du Seigneur deu-
ēment celebrée, le pain est tousiours le vray symbole
du corps, & le vin le vray symbole du sang du Sei-
gneur, à quiconques ils soyent offerts.

Mais que de là quelques vns recueillent que tous
indifferemment reçoivent tout le Sacrement, nous
ne le pouuons accorder.

Car la consequence n'est pas bonne de dire. Dieu
le presente à tous, parquoy tous le reçoivent.

Mais au contraire nous recueillons ainsi. Dieu
donne deux choses au Sacrement, & autant vraye-
ment l'vne que l'autre, mais pour estre receuēs en
diuerſes manieres, & par diuers instrumens. A ſça-
uoir les symboles exterieurs corporellement, la cho-
se spirituellement par la foy. Parquoy d'autant que
tous apportent la bouche, tous reçoivent les symbo-
les exterieurs, les vns dignement, & les autres indi-
gnement.

Mais pource que les fideles seulement apportent
la bouche de la Foy, pour ceste cause les fideles seule-

ment reçoivent la chose mesme, & consequemment la vie eternelle. Les infideles mangent & boient leur iugement, pource qu'ils ne discernent point, c'est à dire, mesprisent & reiectent le corps du Seigneur qui leur est offert, sans y auoir aucunement esgard. Parquoy leur cōdamnation ne procede point du corps & du sang du Seigneur, qui seroyent indignemēt receus (car puis qu'ils ne peuuent estre receus que par la Foy, ils ne sont iamais indignement receus, & ne peuuent estre sinon viuifiants) mais ceste condamnation vient de ce que le corps & le sang du Seigneur sont mesprizez & reiettez, en ce qu'on ne considere point, comme on doit, en ceste action, le pain, non comme pain, mais comme symbole du corps du Seigneur, & le vin, non comme vin, mais comme symbole du sang du Seigneur. De la donc aduient, que celuy qui reçoit indignement, c'est à dire sans foy, ce pain & ce vin, mesprise en ces symboles, non le pain ny le vin, mais le corps mesme & le sang du Seigneur. Et partāt il est coupable du corps & du sang du Seigneur, non qu'il a receus, mais desquels il n'a tenu conte.

Car Iesus Christ ne viuifie pas tous ceux ausquels il est offert, soit en la simple parole, soit aux Sacremēs: mais il viuifie tous ceux desquels il est receu, pource qu'il

qu'il ne peut estre receu que seulement des fideles! Mais il iuge tous ceux desquels il est reietté, tant s'en faut qu'il soit receu d'eux.

On pourroit toutesfois, à cause d'aucuns des Peres, tolerer de dire. Que le corps de Christ est receu de to^o, des fideles dignement à la vie, des infideles indignement à leur iugement. Mais il faudroit necessairemēt adiouster quelque interpretation, qui monstrest cela estre vray, entant que le nom de la chose signée ou signifiée, c'est à dire du corps, est transferé aux signes mesmes, pour monstret proprement par ceste locution, non que c'est que chacun recoit, mais que c'est que nostre Seigneur par sa bôté presente a vn chacū.

CONCLUSION.

Voila en somme ce qui est enseigné en nos Eglises, touchant les Sacremens, selon que j'ay peu recueillir.

Or nous desirons, à fin de pourueoir à la paix & concorde des Eglises, qu'entât que faire se pourra, on euite toutes les formes qui ne sont point vsitées aux Escritures: Et s'il semble que pour enseigner il soit bon d'innouer quelque chose, que toute ambiguité soit ostée.

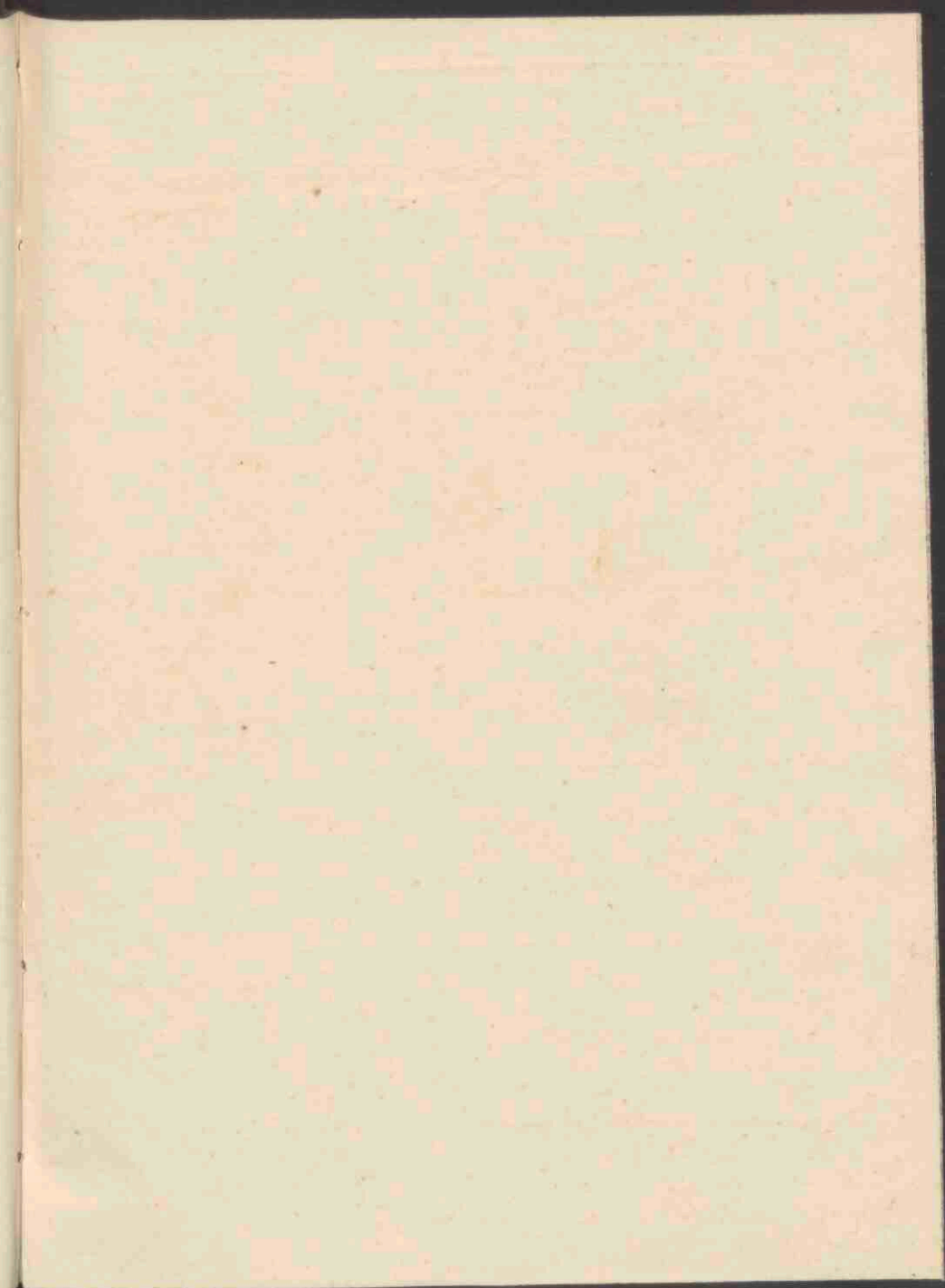
Que si on peut monstrer qu'en ceste doctrine y ait quelque chose qui ne consente point à la parole de Dieu, nous sommes prests, non seulement d'estre enseignez, ains aussi en rendre graces à ceux qui nous enseigneront, comme la raison le requier, à fin que finalement (ce que Dieu nous est tesmoing que de tout nostre cœeur, & iour & nuict nous requerons de sa misericorde) nous puissions en luy sentir tous vne mesme chose.

FIN.



MS. A. 1. 1. 1.

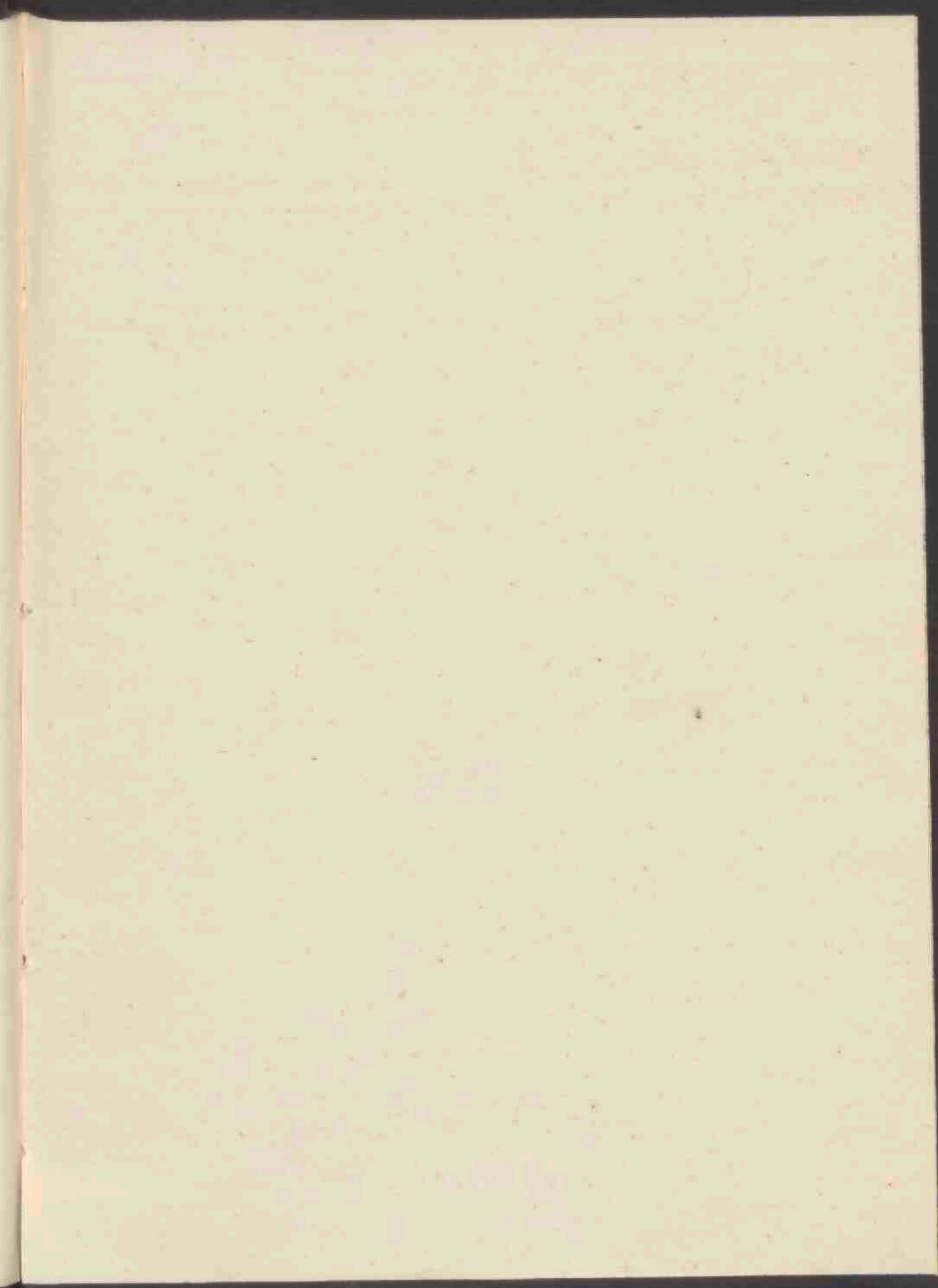
OCN 901229553

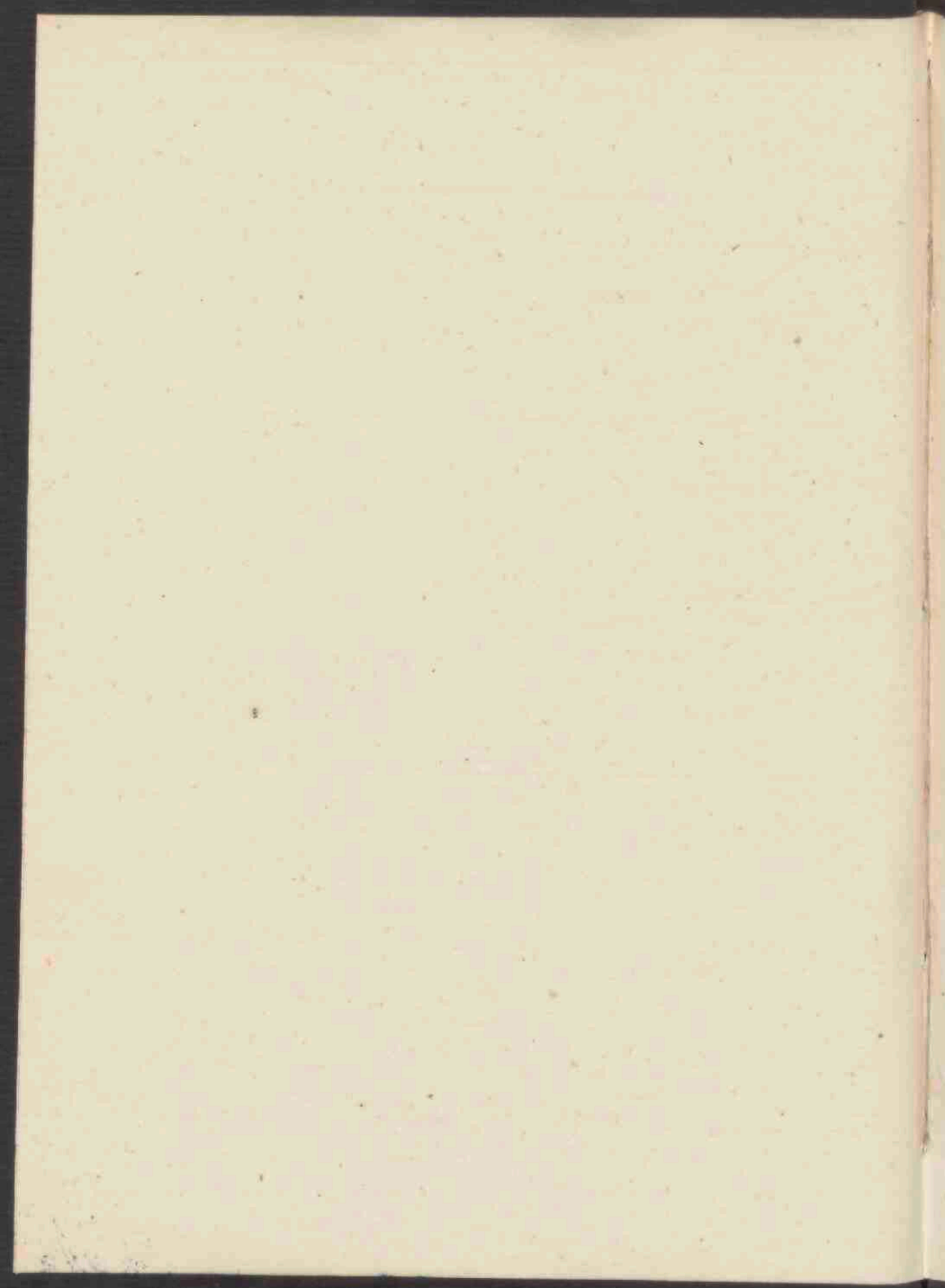


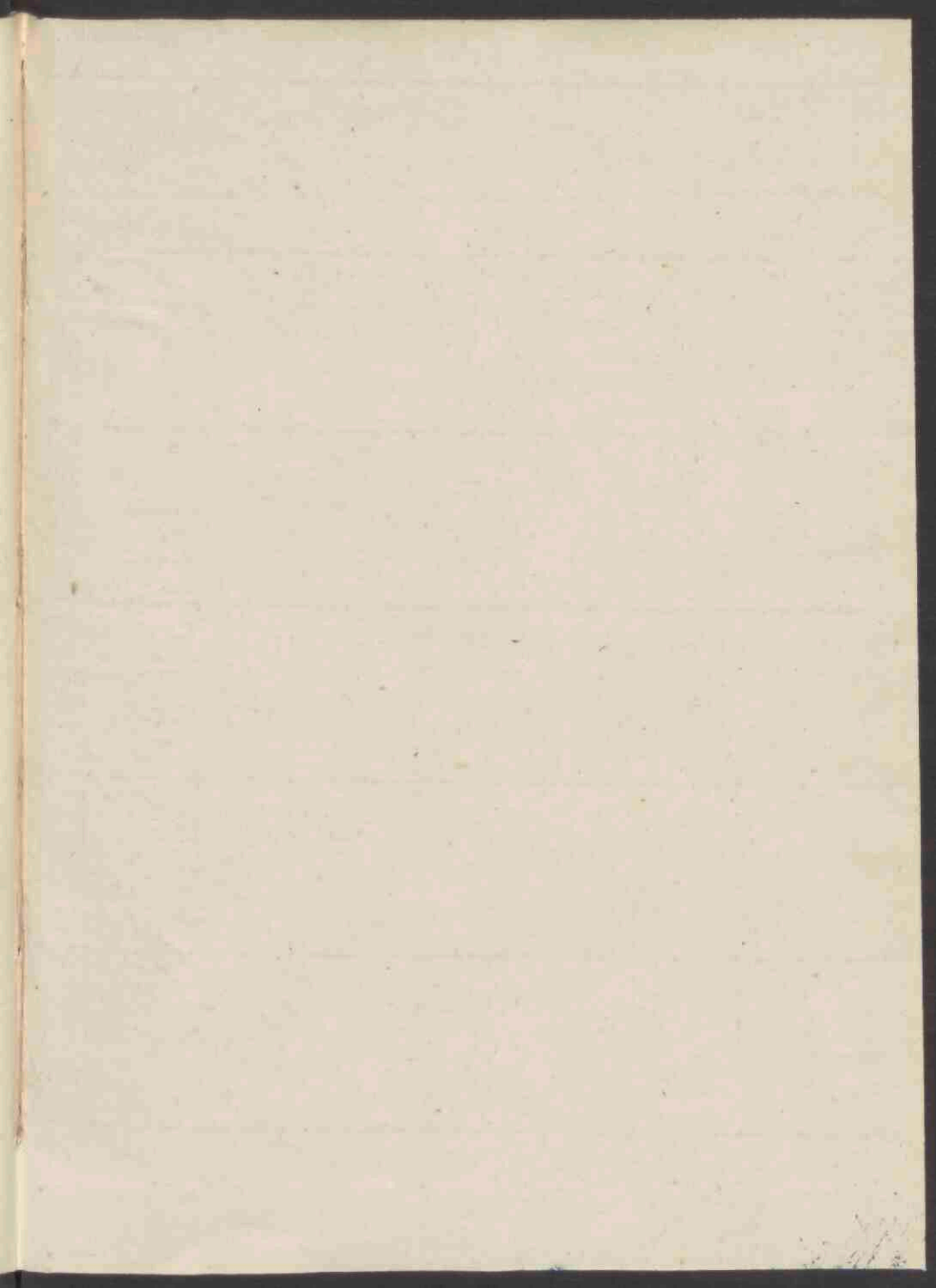
The first part of the book is devoted to a general history of the world, from the beginning of time to the present day. The author discusses the various civilizations that have flourished on the earth, and the progress of human knowledge and industry. He also touches upon the political and social changes that have shaped the modern world.

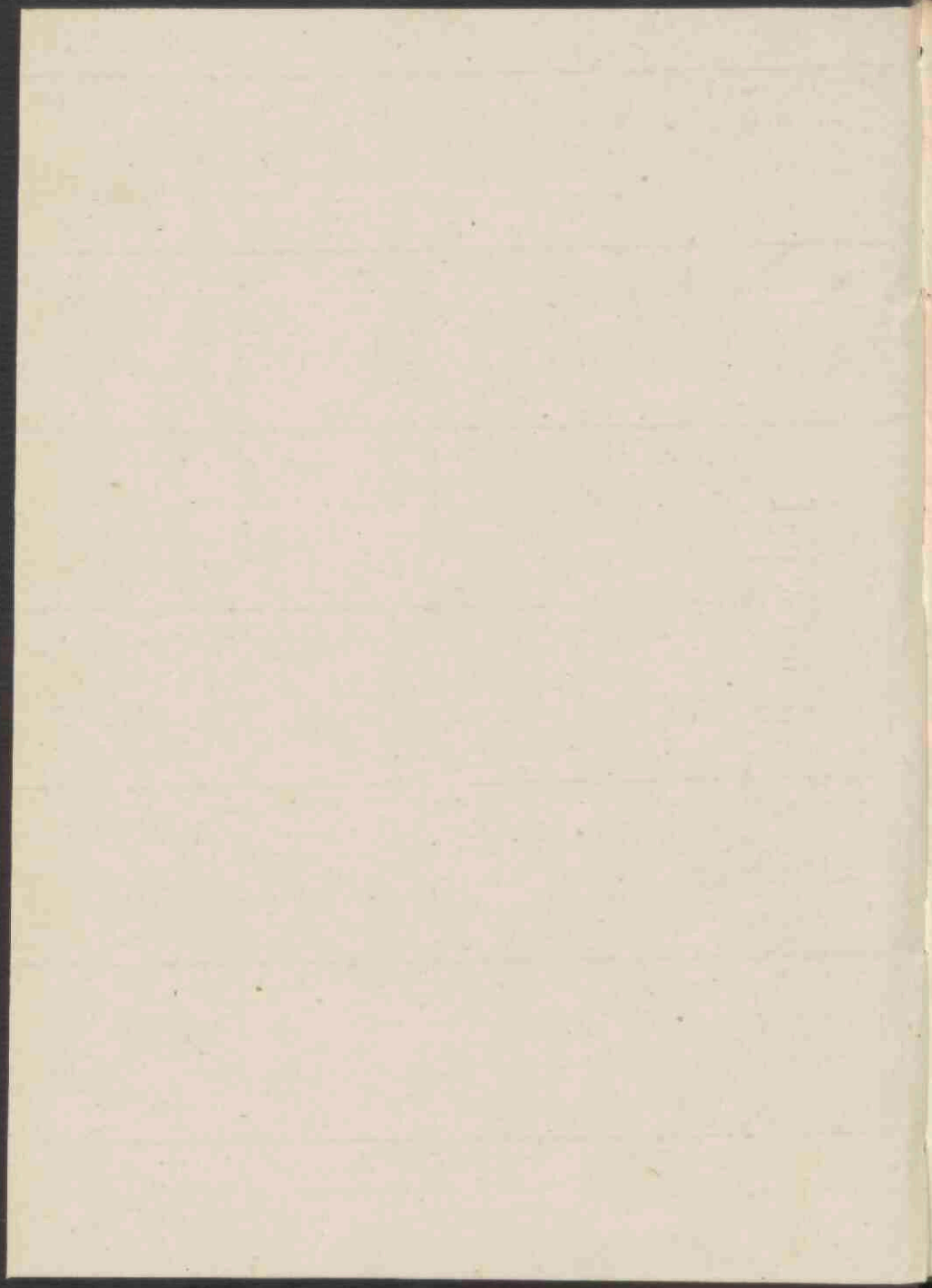
The second part of the book is a detailed account of the history of the United States, from its early settlement to the present. The author describes the struggles of the colonists for independence, the growth of the young nation, and the various conflicts that have marked its history. He also discusses the political and social developments that have shaped the United States into the great power it is today.

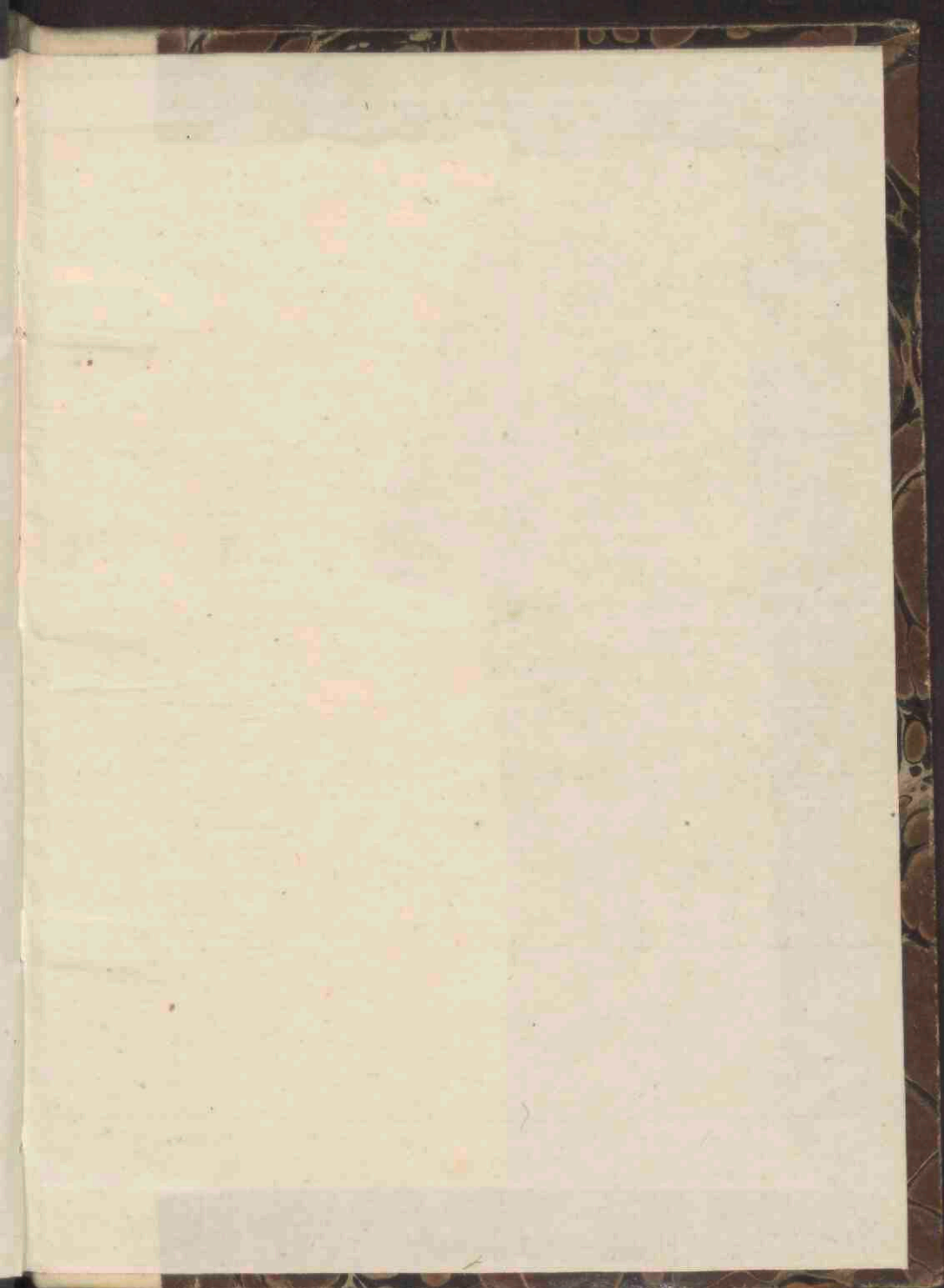
The third part of the book is a history of the world from the year 1800 to the present. The author discusses the various revolutions and wars that have shaped the modern world, and the progress of human knowledge and industry. He also touches upon the political and social changes that have shaped the modern world.

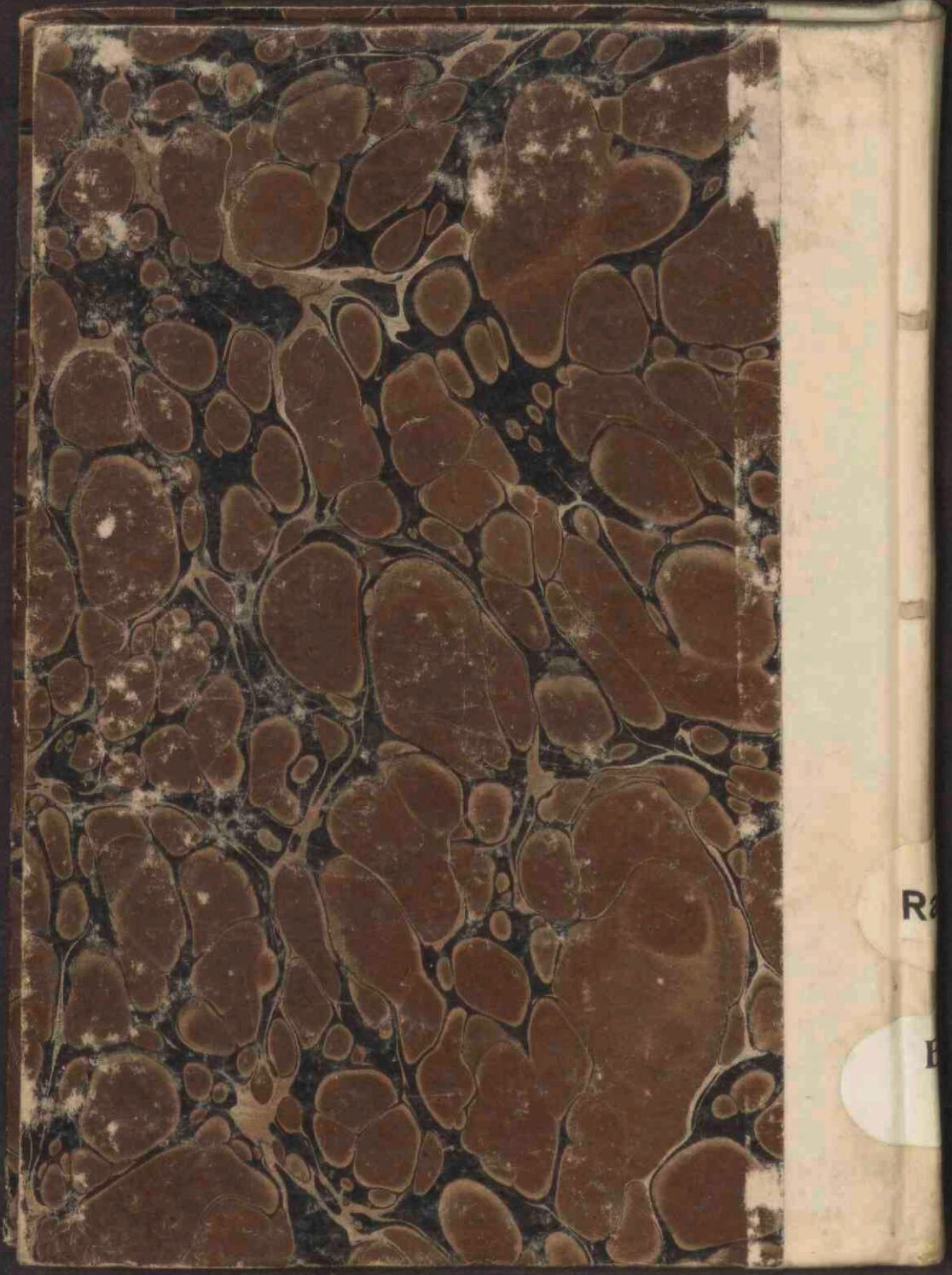












R

E